

Les alpages communs au Tessin, le fruit d'une gouvernance polycentrique.
Etude de cas : Les alpages du *Patriziato di Olivone Campo e Largario*.

Noémie Lorenzi
Sous la direction du Prof. Gretchen Walters



Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur·e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable.

Je déclare sur l'honneur avoir déposé la version finale corrigée de mon manuscrit.

« Les alpages en général pour les régions de montagne, cela signifie habiter la montagne, la maintenir en vie, car lorsque vous vous rendez chaque année à un endroit, vous savez que quelqu'un vient et que la montagne vit. Si elle est abandonnée, elle est comme une maison vide. Elle finit par se dégrader, la forêt arrive, les plantes arrivent, et une part de territoire, une part de biodiversité disparaît. »

Agriculteur bleniese

Citation originale :

“Le alpi in generale per le regioni di montagna vuole dire abitare la montagna, tenerla viva, perché quando vai tutti gli anni in un posto lo sai che arriva qualcuno e la montagna vive. Se viene abbandonata è come una casa vuota. A finir che deperisce, arrivano il bosco, arrivano le piante e scompare un pezzo di territorio, un pezzo di biodiversità.”

Contadino bleniese

Table des matières

Résumé	6
Résumé	6
Abstract	6
Riassunto	7
Remerciements	8
Abréviations	9
Traductions	9
Mémoire	10
Introduction	10
Question de recherche	13
Cadre théorique	14
❖ Plan de l'analyse.....	15
Méthodologie	15
❖ Choix du lieu d'étude	16
❖ Méthodologie employée pour la récolte de donnée	16
❖ Limites.....	20
Aperçu historique, les pâturages communs en Suisse.....	20
❖ Contexte tessinois des communs.....	21
Contexte agricole et alpestre en Suisse	22
❖ Situation au Tessin	23
Contexte de la vallée de Blenio.....	23
❖ Retour historique sur l'évolution de l'activité agricole dans la vallée.....	25
❖ Les alpages en question dans notre étude.....	25
Résultats	30
❖ Les acteurs d'influence sur la ressource.....	30
I. Les "decision making centers" (DMC) : pouvoirs décisionnaires	30

a.	Le <i>patriziato</i> et les agriculteurs	30
b.	Le Canton	33
II.	Les “ <i>critical supporting role</i> ” (CSR) : acteurs externes avec un pouvoir d’influence.....	34
c.	L’Etat fédéral.....	34
d.	L’IP lait et le marché	36
e.	Les touristes.....	37
f.	La STEA.....	39
g.	Les vaches	40
❖	Les résultats de cette gouvernance pour l’agriculture sur les alpages.....	41
I.	Le système de gouvernance à l’échelle locale.....	41
II.	L’influence du contexte économique et politique	47
III.	Agriculture et tourisme, un développement corrélé	51
IV.	Le Lucomagno, zone protégée, gestion adaptée.....	52
V.	Interactions entre les acteurs au sein d’un « <i>polycentric system of governance</i> ».....	53
❖	Synthèse des résultats	54
	Discussion	58
❖	<i>Polycentricité</i> et résilience	59
❖	Les enjeux de la gestion à échelle locale.....	62
❖	Résilience économique des éleveurs et entretien de la ressource	65
❖	Limites et perspectives	66
	Conclusion.....	68
	Bibliographie.....	69
	Sources issues de la Confédération Suisse	77
❖	Autres sources	78
	Sources issues du Canton du Tessin.....	79
	Annexes	79

Table des figures

Figure 1 Graphique du nombre de personnes interrogées pour les entretiens semi-structurés et non structurés par secteur d'activité..	17
Figure 2 La vallée de Blenio	24
Figure 3 Présentation des alpages en image.....	29
Figure 4 Schéma résumé des acteurs impliqués dans la gouvernance alpestre.....	41
Figure 5 Reboisement d'une zone de pâture non exploitée à Carassina.	45
Figure 6 Pâturage entretenu et exploité à Carassina.....	45
Figure 7 Schéma récapitulatif des acteurs engagés dans la gouvernance de chaque ressource alpestre.	57

Table des tableaux

Tableau 1 Précisions concernant la participation à des évènements ou activités en lien avec le projet de mémoire sur le terrain.	19
Tableau 2 Comparatif des caractéristiques des alpages de Carassina et du Lucomagno du PG-OCL.	26
Tableau 3 Comparaison des recettes de la production laitière au cours de l'année avec celle de l'alpage sans tenir compte des paiements directs.	49
Tableau 4 Résumé des acteurs de la gouvernance des ressources alpestres.	56

Résumé

Résumé

Les pâturages communautaires existent depuis des siècles. Les communs sont l'objet de nombreux travaux académiques se proposant d'analyser leur gouvernance, souvent au travers d'études de cas à un niveau local. Ces deux dernières décennies, une attention particulière est peu à peu portée au concept de *polycentricité* pour analyser ces communs. La *polycentricité* permet de les étudier en prenant en considération les différents acteurs impliqués dans la gouvernance et à plusieurs niveaux. Dans ce mémoire, nous utilisons la *polycentricité* afin de comprendre quels acteurs externes ont un pouvoir de décision ou d'influence dans la gouvernance des alpages communs en Tessin (Suisse). Plus précisément, nous nous intéressons à deux alpages d'un *patriziato* dans la vallée de Blenio. Notre étude commence par identifier les agents impliqués directement dans la gouvernance, puis ceux qui peuvent orienter certaines décisions et pratiques. Enfin, nous observons les résultats de cette gouvernance polycentrique sur l'exploitation alpestre. Ce travail permet de visualiser le contexte de l'estivage d'un point de vue omniscient. Les alpages ne dépendent pas seulement de leurs propriétaires et des agriculteurs qui les exploitent, mais ils s'intègrent au sein d'un cadre politique et économique spécifique. Nous identifions des avantages à ce système de gouvernance actuel, notamment pour les éleveurs, mais aussi quelques interrogations quant à l'entretien de la ressource pour l'avenir.

Abstract

Communal grazing lands have existed for centuries. Commons are the subject of a great deal of academic work analysing their governance, often through local case studies. Over the last two decades, particular attention has gradually been paid to the concept of polycentricity to analyze these commons. Polycentricity allows studying them by taking into consideration the various actors involved in governance at multiple levels. In this dissertation, we use polycentricity to understand which external actors have decision-making power or influence in the governance of common mountain pastures in Ticino (Switzerland). More specifically, we focus on two mountain pastures belonging to a *patriziato* in the Blenio Valley. Our study begins by identifying the agents directly involved in governance, followed by those who can influence decisions and practices. Finally, we look at the results of this polycentric governance on the alpine meadows. This work provides an omniscient view of the summer pasture context. Alpine pastures are not only determined by who owns or manages them, but are also part of a specific political and economic framework. We have identified a number of advantages to this current system of governance, particularly for farmers, but we also raise questions about how the resource will be maintained in the future.

Riassunto

I pascoli comuni esistono da secoli. I beni comuni sono oggetto di numerosi studi accademici che si propongono di analizzarne la governance, spesso attraverso studi di casi a livello locale. Negli ultimi due decenni, si è gradualmente prestata particolare attenzione al concetto di policentrismo per analizzare questi beni comuni. Il policentrismo consente di studiarli, prendendo in considerazione i vari attori coinvolti nella governance a diversi livelli. In questa tesi, utilizziamo il policentrismo per capire quali attori esterni hanno potere decisionale o influenza nella governance dei pascoli comuni in Ticino (Svizzera). In modo più specifico, osserviamo due alpeggi appartenenti a un patriziato nella Valle di Blenio. Il nostro studio inizia identificando gli agenti direttamente coinvolti nella governance, seguiti da quelli che possono influenzare decisioni e pratiche. Infine, osserviamo i risultati di questa governance policentrica sui prati alpini. Questo lavoro fornisce una visione onnisciente nel contesto dello sfruttamento alpestre. Gli alpeggi dipendono non solo dai loro proprietari e dagli agricoltori che li gestiscono, ma fanno anche parte di un quadro politico ed economico specifico. Abbiamo identificato diversi vantaggi in questo sistema di governance, in particolare per gli agricoltori, ma abbiamo anche alcune domande su come la risorsa sarà mantenuta in futuro.

Remerciements

Ce projet de mémoire a été pour moi l'opportunité d'avancer et de découvrir ce que signifie la recherche de terrain et je remercie tous les acteurs qui m'ont permis de mener à bien ce travail.

Je remercie ma directrice de mémoire Gretchen Walters dont les conseils ont été précieux tout au long de ce parcours, spécialement lors de la mise en place de mon objet d'étude, puis de la rédaction. Je tiens également à remercier chaleureusement Mark Bertogliati, qui m'a guidée au début de mes recherches au Tessin.

Je remercie tout particulièrement ma famille qui, même si elle ne voyait pas toujours où ce master et ce mémoire me mèneraient, m'a toujours soutenue et encouragée. Un grand merci à Alessio Poloni et Donato Sarcinella, ils ont été ma porte d'entrée dans la vallée de Blenio ainsi qu'au *Patriziato Generale di Olivone Campo e Largario* qui a reçu ma recherche d'un œil bienveillant, et plus spécifiquement Denis Vanbianchi et Katia Sassela que j'ai sollicités à plusieurs reprises.

La *Scuola Alpina (Fondazione Alpina per le Scienze della Vita)* à Olivone m'a ouvert ses portes tout au long de mon séjour, je remercie donc sincèrement toute l'équipe. Je ne peux oublier la famille Martinelli et plus largement les personnes de l'alpage Carassina qui m'ont chaleureusement accueillie pendant près de deux semaines. Mes remerciements vont aussi à Fabio Zanetti et la *Società Boggesi Lucomagno* pour leur temps consacré et leur savoir partagé.

En somme, c'est à tous les *bleniesi* (habitants de la vallée de Blenio) que je dois beaucoup, leur hospitalité est sans pareil, elle m'a même donné l'envie de rester quelques mois de plus pour poursuivre cette étude.

Abréviations

Ann. : annexe

AOP ou DOP : appellation d'origine protégée

CSR : « *critical supporting role* » (entité ayant un pouvoir d'influence sur la gouvernance)

DMC : « *decision making center* » (entité décisionnaire dans la gouvernance)

Fig. : figure

IF & IFP : inventaire fédéral & inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels

IP lait : interprofession du lait

LOP : *Legge organica patriziale* (loi organique patriciale)

PG-ATL : *Patriziato General di Aquila Torre Lottigna* (Patriziato général de Aquila Torre Lottigna)

PG-OCL : *Patriziato Generale di Olivone Campo e Largario* (Patriziato général de Olivone Campo et Largario)

PSG : « *polycentric system of governance* » (système de gouvernance polycentrique)

S. d. : sans date

STEA : *Società Ticinese d'Economia Alpestre* (société tessinoise d'économie alpestre)

Tab. : tableau

Traductions

Au sein du texte, toutes les citations d'auteurs ou de personnes interrogées en anglais ou en italien sont retranscrites en français, la citation originale est systématiquement présentée en note de bas de page. Les passages ont été traduits à l'aide du logiciel *Deepl* dans un souci d'économie de temps, puis retravaillés par mes soins quand cela était jugé nécessaire. Par ailleurs, les mots laissés dans leur langue originale dans le texte sont en italique.

Mémoire

Introduction

La gestion collective des pâturages d'altitude est un « vieil objet géographique » (Eychenne & Lazaro, 2014, p. 2). Les pâturages, tout comme la forêt et la gestion du gibier, sont des formes ancestrales de communs à travers le monde (Berge, 2006). Pour Bollier, « les communs constituent un paradigme pratique d'autogestion, de gouvernance des ressources et de « bien vivre » (2013, p. 26). L'Europe est témoin d'une longue tradition d'institutions de propriété commune (Bravo & Moor, 2008). Sur le territoire suisse, de nombreuses corporations de propriété commune concernant la gestion des pâturages, de l'eau et des forêts ont existé ou existent encore (Kissling-Näf et al., 2002).

Aujourd'hui, la gestion communautaire des pâturages d'altitude est bien d'actualité, sous des formes diverses dans de nombreux pays. Le Tyrol autrichien recense près de 2000 institutions communautaires alpines depuis le XIXe siècle, la moitié d'entre elles sont indépendantes et l'autre moitié dépendent de l'autorité agricole tyrolienne (Van Gils et al., 2014). Dans le Veneto (Italie), les *regole*, des administrations villageoises auto-gouvernantes, qui avaient été dissoutes et remplacées par les municipalités, administrent à nouveau pâturages et forêts depuis peu (Favero et al., 2016). En France, nous retrouvons une gestion communautaire sous forme de droits d'usage dans les Pyrénées (Eychenne & Lazaro, 2014), tout comme en Savoie, où des agriculteurs se sont réunis sous forme de GAEC¹ pour la production de fromage sur les alpages du Beaufortin (Thomé, 2014). La Suisse abrite aussi des pâturages administrés en commun par des consortages (association d'agriculteurs) ou bourgeoisies (institution de propriété commune) en Valais (Viallon, 2021) et des *patriziati* (institution de propriété commune) au Tessin (Bertogliati, 2021; Lorenzetti & Leggero, 2021).

Dans le champ académique, les communs sont l'objet d'une attention particulière depuis les travaux de Garrett Hardin et sa théorie de la « tragédie des communs »² (Hardin, 1968). Par la suite, Elinor Ostrom, en opposition avec ces résultats, définit un cadre conceptuel des communs selon différents principes permettant une exploitation durable des ressources, notamment un modèle de gouvernance d'une ressource en particulier par une communauté de

¹ Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

² « **Tragédie des communs** » : théorie développée par Garrett Hardin, selon laquelle des ressources gérées en commun sont de conséquences néfastes pour la ressource et pouvant aboutir jusqu'à son épuisement. Pour éviter cela, Hardin préconise notamment une gestion étatique ou selon le régime de propriété privée.

plusieurs personnes clairement définie (E. Ostrom, 1999, 2010). Selon Dardot et Laval, la propriété commune définie par Ostrom s'ajoute aux modèles de propriété privée et publique, mais les auteurs vont plus loin. Dans une époque dirigée par la rationalité néolibérale³, les communs symboliseraient même l'alternative de « l'inappariaable » par opposition à la propriété (publique ou privée), offrant une conception différente d'administration des ressources et des sociétés (Dardot & Laval, 2015). Bollier définit ainsi les communs,

« certes, les communs impliquent des ressources physiques ou intangibles de toutes sortes. Mais ils consistent, plus exactement, en la combinaison d'une communauté déterminée et d'un ensemble de pratiques, valeurs et normes sociales mises en œuvre pour gérer une ressource. Autrement dit, un commun, c'est : une ressource + une communauté + un ensemble de règles sociales » (Bollier, 2013, p. 27).

Dardot et Laval mettent en évidence la « praxis instituante » dans les communs, les membres participent aux mêmes activités, et les pratiques et les règles d'organisation du système sont générées par ces mêmes individus usagers (Dardot & Laval, 2015). Quant à Le Roy (2021), il insiste sur le mode d'organisation que cela implique. Les *commoners* fonctionnent selon un modèle de partage plutôt que de l'échange (modèle du marché économique). Les règles sont légitimes parce qu'elles découlent d'une logique fonctionnelle, elles répondent précisément et avec efficacité aux besoins de la communauté et leur souplesse permet de « faire système ». Tout ce microcosme est en adaptation permanente et cela nécessite temps et espaces pour les négocier. En outre, si certains s'attardent sur la manière de s'organiser en commun, il existe une vision du commun au-delà du facteur humain, l'approche « *more than human commons* » (plus que les communs humains) prend en considération le système entier : la ressource, les utilisateurs, les connaissances, les règles associées, et même d'autres éléments. Le commun est alors le résultat de la combinaison de tous ces facteurs, envisagé et entretenu par un collectif d'humains et de non-humains (Bresnihan, 2015).

Dans le livre *La révolution des communs et le droit*, primo-commun et néo-commun sont différenciés. A propos des primo-communs nous pouvons lire :

« à travers les primo-communs, Étienne Le Roy valorise les pratiques ancestrales et transversales qui sont à la base de façons de faire en-commun

³ En résumant le propos de Dardot & Laval (2010), Sauvêtre explique que « le néolibéralisme est une politique s'appuyant sur l'État et les politiques publiques pour étendre la logique de la concurrence propre au marché à la société tout entière et à l'ensemble des conduites humaines » (Sauvêtre, 2014, p. 1). Le néolibéralisme s'installe à la fin XXème siècle, il remplace le libéralisme, ou libre concurrence du marché aux apparences égalitaires, « tout en poursuivant la dynamique propre à celui-ci » (Sauvêtre, 2015).

(partage, inappropriabilité, transmission intergénérationnelle) qui sont toujours présentes, mais menacées ou en recul, car existant en dehors ou avant le marché et l'État » (Sultan & Laurent, 2021, p.xvi).

Selon Le Galès (2014), la notion de gouvernance représente une « forme plus souple de pouvoir politique » qu'un gouvernement, au sein de celle-ci se retrouvent plusieurs acteurs « au-delà des organes classiques du gouvernement » (Le Galès, 2014, p.299). Armitage (2007) note que la gouvernance dépend de nombreux acteurs de différents niveaux et modèles d'organisation, ainsi que de leur collaboration. Finalement, la gouvernance peut être appréhendée comme une recette dans laquelle, « il est tout aussi important de savoir qui prend les décisions concernant quelle recette à suivre, qui a accès aux ingrédients et qui bénéficie du résultat »⁴ (Armitage, 2007, p. 25). Le concept de gouvernance s'emploie dans le but de problématiser et d'analyser des systèmes complexes au sein de la société contemporaine (Le Galès, 2014). A l'échelle interne de la gouvernance, les différents intéressés s'organisent dans le but de répondre à l'intérêt collectif, nous retrouvons alors du dialogue, des contrôles entre les acteurs, des intérêts divergents pouvant mener à des conflits, ainsi que des outils de résolution de ces conflits (E. Ostrom, 2010). Par conséquent, la gouvernance n'est ni lisse ni figée dans le temps, elle s'adapte à l'objet en question et aux entités concernées, mais elle dépasse souvent ce caractère intrinsèque et des acteurs externes peuvent également l'influencer. Par exemple, en Valais, de nombreux consortages administrent encore les bisses desquelles ils sont les gestionnaires historiques, toutefois, des enjeux liés aux stations touristiques et aux barrages hydroélectriques ont amené de nouveaux acteurs au sein de la gouvernance de l'eau à Crans-Montana et la gestion des consortages s'en trouve modifiée (Nahrath et al., 2012; Nahrath & Bréthaut, 2011). A Brishern Alp, jusque dans les années 1950, les pâturages étaient gérés par une petite communauté-utilisatrice, après cela, avec le développement de l'activité industrielle puis tertiaire, l'agriculture a drastiquement diminué, et l'exploitation commune a disparu (Kissling-Näf et al., 2002).

De nos jours, à travers le monde, les communs se transforment. Ces évolutions sont étroitement liées au contexte de mondialisation et aux politiques nationales répondant à des idéaux de marchandisation des ressources et de rendement (Armitage, 2007). Dans ce contexte, l'approche polycentrique est la cible d'une attention particulière des spécialistes pour l'analyse de la gouvernance des communs depuis les années 1990 (Carlisle & Gruby,

⁴ *“Yet, attention to who makes decisions about which recipe is followed, who gets access to the ingredients, and who benefits from the outcome is equally important.”*

2019). Etudier les communs sous l'angle de la *polycentricité* offre la possibilité d'appréhender des systèmes dirigés par plusieurs centres de décisions avec différentes échelles de gouvernance (Andersson & Ostrom, 2008). Récemment, la *polycentricité* a par exemple été utilisée dans l'Italie du Nord pour analyser les interactions entre municipalités et communs (*le regole*) (Favero et al., 2016). Bien que les systèmes de gouvernance polycentriques bénéficient d'une certaine popularité, De Majo considère que cet angle de recherche n'a « pas assez d'attention » (2019). Il existait des lacunes autour de la définition du concept et de ses avantages, un cadre a donc été défini par Carlisle & Gruby (2019) pour étudier les communs sous le prisme de cette *polycentricité*. Les différentes personnes morales ou physiques impliquées dans la gouvernance sont classées au sein de deux grandes catégories : les décisionnaires (« *decision making centers* ») et les pouvoirs d'influence sur les décisions (agents ayant un « *critical supporting role* »). Ce cadre théorique est employé au côté de cadrage des régimes institutionnels de ressource (RIR) dans une étude de cas sur la gestion de l'eau en Oberhasli (Suisse) (Kellner et al., 2019).

Bien que la gouvernance des ressources communes semble être articulée à un niveau local, les jeux d'échelles et d'acteurs ainsi que la complexité de ces systèmes n'en demeurent pas moins présents. Selon Agrawal, il est élémentaire de s'intéresser aux facteurs externes puisque « ce qui est local est souvent créé en conjonction avec l'environnement externe et non local » (2002, p. 59). Notre étude envisage donc d'analyser un cas spécifique d'alpages gérés en commun en Tessin. En nous intéressant aux pâturages tessinois, l'analyse des acteurs externes est particulièrement pertinente. Tout d'abord, selon la loi, les institutions communautaires, majoritairement propriétaires des alpages en Tessin (Bontognali et al., 2015), répondent au Canton et à ses exigences (Legge organica patriziale (LOP), 1992). Ensuite, l'agriculture s'insère aujourd'hui dans un marché économique d'ordre national si ce n'est international (Forney, 2012) et la Confédération encadre strictement ce secteur d'activité (Loi fédérale sur l'agriculture L'Agr, 1998). La gouvernance de l'activité agricole alpestre évolue ainsi en tenant compte de ces éléments.

Question de recherche

Notre question de recherche est la suivante :

- **Comment les acteurs externes influencent-ils la gouvernance d'une ressource alpestre commune ?**

Pour y répondre nous nous appuierons sur ces deux sous-questions :

1. Quels sont les acteurs externes qui influencent la gouvernance de la ressource ?
2. Quel est le résultat de cette gouvernance polycentrique pour l'agriculture des alpages ?

Cadre théorique

Le concept de *polycentricité* est introduit par Karl Polanyi avec *La logique de la liberté* (1951). Dans cet ouvrage, le terme est utilisé pour caractériser une organisation sociale entre différents individus. Puis, il est employé pour analyser un système de gouvernance à l'échelle métropolitaine. Pour les auteurs, « le terme "polycentrique" fait référence à de nombreux centres de décision qui sont formellement indépendants les uns des autres »⁵ (V. Ostrom et al., 1961, p. 1). Ces centres de décisions, tels les individus de Polanyi (1951), sont amenés à tenir compte les uns des autres. En 1991, sur la base de ses précédents travaux, Vincent Ostrom déclare que dans un système polycentrique, il existe plusieurs acteurs autonomes et indépendants les uns des autres, agissant en considération réciproque grâce à des processus de coopération, compétition, conflits et mécanismes de résolutions de ces conflits (V. Ostrom, 1991; V. Ostrom et al., 1961). Carlisle et Gruby (2019) reprennent cette définition et la complètent afin de produire un cadre théorique pour analyser des systèmes polycentriques de gouvernance (« *polycentric system of governance* » : PSG). C'est ce cadre théorique que nous employons pour guider notre étude. Il propose d'analyser les facteurs nécessaires au bon fonctionnement d'un système de gouvernance pour les communs dans la gestion des ressources naturelles. La *polycentricité* équivaut à différents centres de décisions plus ou moins autonomes. Ce concept s'adapte à la gestion des ressources naturelles puisque la plupart des interactions entre les humains et leur environnement se jouent à différentes échelles. Dans ce modèle, les PSG sont dotés de deux attributs :

1. **Plusieurs centres de décisions** (« *decision making centers* » : DMC) qui s'entrecroisent, avec certains degrés d'autonomie.
2. Agissant d'une manière à **prendre en considération les autres** par le biais de processus de coopération, compétition, conflits et mécanismes de résolution des conflits.

Au sein des DMC, sont retenus les systèmes (formels ou informels) ayant un réel pouvoir de décision. L'équilibre et la représentation des différents intérêts priment sur le nombre. Les membres doivent pouvoir agir avec une autonomie et une indépendance dans leurs choix, tout

⁵ “‘Policentric’ connotes many centers of decision-making which are formally independent of each other.”

en prenant en compte leurs expériences et connaissances des autres corps du système. En outre, ces DMC opèrent au contact d'autres organisations ou individus détenteurs d'un pouvoir d'influence (soutien critique, technique, ou financier) sans réel pouvoir de décision, ceux-ci ont un « *critical supporting rôle* » (CSR). L'extrait suivant décrit les entités entrant dans cette catégorie,

« mais qu'en est-il des organisations ou des individus – étatiques ou non – qui n'ont pas le pouvoir d'édicter des règles dans un domaine de gouvernance particulier, mais qui influencent fortement les politiques ou fournissent un soutien technique ou financier essentiel ? Nous suggérons qu'ils entrent dans la catégorie des « *critical supporting rôle* » » (Carlisle & Gruby, 2019, p. 932-933).

Pour les auteurs, il s'agit finalement d'entrevoir ce système organisé autour des DMC tel un réseau dense et évolutif, au sein duquel d'autres acteurs de second plan peuvent influencer certaines décisions. Afin d'identifier les DMC et les CSR, nous nous intégrons aussi dans une approche « *more than human commons* », les non-humains sont inclus dans le commun. Le système est considéré comme un tout, dans lequel les personnes et les non-humains sont indissociables, ils prennent part à un même ensemble (Bresnihan, 2015). Les animaux peuvent par exemple être impliqués dans l'analyse.

❖ Plan de l'analyse

Le cadre des PSG nous permettra de comprendre la gestion alpestre contemporaine. Pour situer le contexte du commun, dans un premier temps, nous présentons les DMC. Ensuite, nous identifions les entités ayant un « *critical supporting rôle* » pour percevoir ce qui peut influencer le devenir de la ressource de manière plus implicite. Nous répondons ainsi à la première sous-question puisque nous dressons une cartographie des acteurs et jeux d'acteurs. Puis, nous observons les résultats de cette gouvernance polycentrique sur la ressource et son exploitation, tout en vérifiant la concordance aux deux attributs du système polycentrique défini par les auteurs (seconde sous-question). Cette approche propose un point de vue dépassant le contexte local car elle intègre des facteurs d'ordres politique et économique. Cela offre ainsi l'opportunité d'envisager la gestion de la ressource alpestre commune au sein du cadre national.

Méthodologie

La méthode employée pour la récolte des données est maintenant exposée, elle s'appuie sur les graphiques et tableaux de la section.

❖ Choix du lieu d'étude

Notre étude concerne le *Patriziato di Olivone Campo e Largario* dans le Canton du Tessin en Suisse. Tout en nous nourrissant d'informations recueillies auprès d'autres *patrizi* ou paysans de la région, notamment pour mieux saisir le contexte local, nous nous concentrons principalement sur deux des trois alpages du commun, à savoir celui de Bolla – Carassina et celui de Pian Segno – Casaccia (Lucomagno), le troisième étant celui de Predasca. Ce choix est dû à des raisons essentiellement logistiques. L'alpage de Pian Segno est géré par la *società boggesi Lucomagno*, et j'ai rapidement pu rencontrer différents agriculteurs de l'association, basés à Olivone, mon lieu de résidence pour cette étude de terrain. Dans un second temps, pendant la saison d'estivage je me suis rendue sur l'alpage Bolla – Carassina, j'ai donc vécu sur place et participé aux tâches.

❖ Méthodologie employée pour la récolte de donnée

Dans ce mémoire, une majorité d'informations a été recueillie grâce aux entretiens convenus à l'avance ainsi qu'aux conversations informelles que j'ai pu avoir avec des locaux tout au long de mon séjour dans la vallée de Blenio. Ma méthodologie s'inspire particulièrement des chapitres sur l'observation participante (5) et les entretiens qualitatifs (6) du livre d'Helen Newing (2011). Le choix d'entretiens semi-structurés ou non-structurés⁶ s'est établi en fonction de la praticité. J'ai préféré les entretiens semi-structurés, cependant, lorsque nous faisons une autre activité au moment de l'échange (visite, transport, etc.) j'ai choisi une méthode non structurée, plus commode et surtout plus naturelle. J'ai essayé de me rendre au maximum sur le lieu d'activité de la personne quand cela était possible. J'ai aussi pris soin de réaliser mes entretiens en expliquant mon projet et selon les préférences des interrogés (enregistrement ou non, lieu et horaire de rendez-vous, etc.).

En octobre 2022, s'agissant d'étudier les alpages du *Patriziato de Olivone Campo et Largario* (PG-OCL) j'ai contacté l'institution par mail afin de les informer de mon intérêt de recherche et d'avoir leur accord. Ensuite, lors de mon arrivée sur le terrain, j'ai rencontré le président du *patriziato* et la secrétaire pour leur parler plus en détails de mes objectifs. Le président m'a confirmé son aval et m'a également transmis les coordonnées des gestionnaires d'alpages. Lorsque je contactais quelqu'un pour fixer un rendez-vous, c'était généralement par

⁶ **Entretien semi-structuré** : entretien prévu au préalable basé sur un guide d'entretien préparé en avance.

Entretien non-structuré : entretien prévu au préalable à propos d'un sujet spécifique.

Entretien informel : conversation survenue par hasard avec un ou plusieurs individus et pertinente au vu du sujet de la recherche (Newing, 2011).

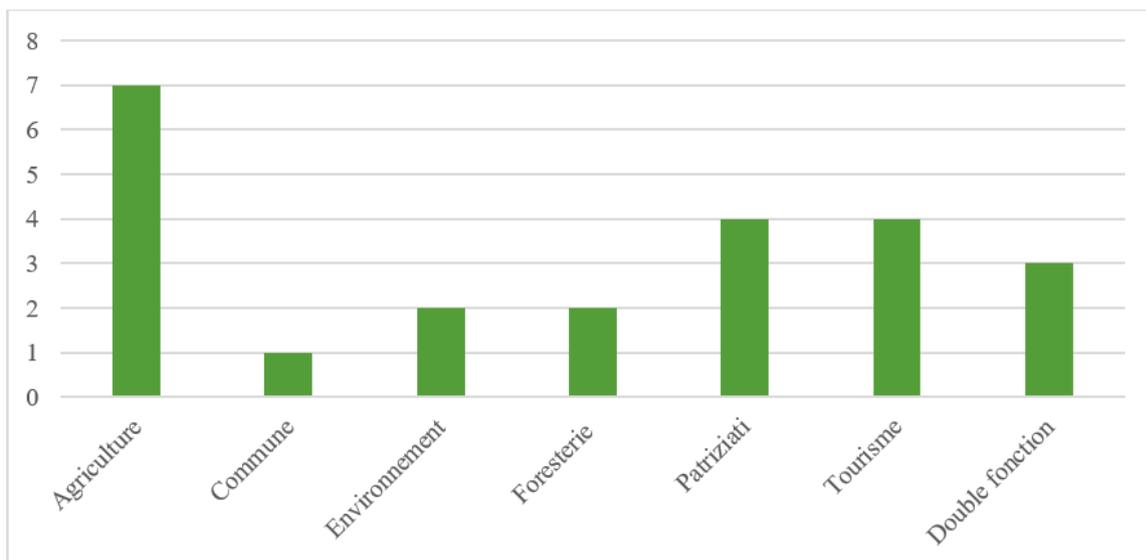
téléphone, ce qui est l’usage de communication dans la vallée. Aussi, afin d’élargir mon carnet d’adresses, j’ai systématiquement employé la technique de l’échantillonnage en boule-de-neige qui consiste à recenser de nouveaux sujets grâce au réseau des personnes interrogées (Audemard, 2016). Quand les personnes me donnaient leur accord ou me le proposaient directement, je contactais certaines personnes ou institutions en référant que Monsieur/Madame X m’avait conseillé de les contacter. Certaines institutions ont aussi été contactées par courriel, quelques personnes ont appelé elles-mêmes, ou bien m’ont conduit jusqu’à la personne recommandée.

Pour mes déplacements, j’étais à pied quand les entretiens avaient lieu à Olivone, ou en transport en commun quand cela était possible. J’ai, à quelques reprises, utilisé mon vélo électrique pour me rendre dans les zones plus éloignées ou difficiles d’accès en transport. C’est ainsi que certaines personnes m’ont souvent proposé de me conduire avec leur véhicule sur des lieux d’intérêt.

Ci-dessous, un récapitulatif quantitatif des sollicitations et entretiens réalisés.

- Entretiens semi-structurés : 21
- Entretiens non structurés : 3
- Entretiens informels d'une durée de 20 à 60 minutes (hors ceux réalisés lors des activités en lien avec le terrain : Tab. 1) : 9
- Entités n’ayant pas donné suite à une sollicitation pour un entretien : 2

Figure 1 Graphique du nombre de personnes interrogées pour les entretiens semi-structurés et non structurés par secteur d’activité. Les personnes à double fonction peuvent être impliquées dans plusieurs domaines. Par exemple, un agriculteur peut également être membre d’un *patriziato*.



Des personnes de différents secteurs d'intérêt ont été interrogées (Fig. 1). Une surreprésentation du secteur de l'agriculture (8 personnes) était nécessaire pour saisir le contexte régional du métier. Par ailleurs, l'alpage du Lucomagno est exploité par 8 entreprises agricoles, plusieurs points de vue étaient donc utiles. Les *patrizi* sont la deuxième catégorie représentée, avec un total de 7 personnes, ici aussi, j'ai essayé d'envisager le contexte de différents *patriziati* pour mieux saisir les problématiques de ce que signifie l'administration des alpages dans la vallée. Pour le PG-OCL, les connaissances des différents membres se complétaient et ont éclairci ma vision de l'ensemble. Ensuite, j'ai veillé à avoir au moins 3 représentants des catégories tourisme et environnement. La municipalité et la foresterie (3 entretiens en tout) constituaient finalement des branches secondaires pour mon sujet.

Dans un souci d'éthique de la recherche, l'identité des participants est anonymisée dans notre exposé, ils sont alors mentionnés selon les catégories utilisées (Fig. 1). Deux entretiens ont eu lieu par téléphone, sans enregistrement, la retranscription a donc été revue et corrigée par les individus sollicités. S'agissant des entretiens non structurés et informels, une prise de note sur le carnet de terrain (papier et/ou électronique) était effectuée pendant ou juste après la rencontre.

L'observation participante constitue la seconde méthode employée. Dans ce cas, le chercheur prend part aux activités réalisées par les personnes liées à la thématique étudiée. Il s'agit d'accompagner une ou plusieurs personnes afin d'observer ce qu'il se passe sur le terrain et de participer en pratique (à différents niveaux) aux activités. Cette méthode n'est pas structurée et le chercheur suit l'emploi du temps des interrogés (Puri, 2011). Je me suis rendue à 9 événements ou activités en lien avec ma thématique (Tab. 1). En outre, j'ai pu consulter des documents que certaines personnes rencontrées m'ont transmis ou recommandé. L'observation participante était l'occasion de mieux comprendre le contexte concret de ma thématique. Cela offre la possibilité de poser des questions sur quelque chose qui interpelle, ou que l'on a du mal à saisir correctement de l'extérieur. C'est une autre manière de se rencontrer pour la recherche, dans une atmosphère plus naturelle qu'un entretien. Selon moi, ceci est aussi un moyen de montrer un réel effort d'intégration et d'intérêt sur l'objet étudié à la population locale. La participation à l'activité alpestre à Carassina m'a particulièrement aidée dans mon travail. J'ai pu mieux saisir certains éléments en me mettant dans la peau d'une agricultrice, tout en échangeant avec des gens qui pratiquent l'élevage sur l'alpage et le connaissent minutieusement. Je pense que cela peut aussi apporter une certaine crédibilité au

chercheur qui n'est plus une personne entièrement externe au sujet et sa localité, mais prenant part à la réalité du terrain.

Tableau 1 Précisions concernant la participation à des événements ou activités en lien avec le projet de mémoire sur le terrain.

Date	Évènement/activité
Mars 2023	Conférence <i>Patriziati alpini – Sviluppo storico e trasformazioni recenti nella gestione dei beni comuni</i> à Airolo
Avril 2023	Visite de la fromagerie Toira à Olivone
	Assemblée générale de la STEA (Société d'économie alpestre tessinoise) à Olivone
	Assemblée générale du PG-OCL à Olivone
	Exposition zootechnique de Pian Castro à Castro
Mai 2023	Portes ouvertes du <i>Caseificio del Sole</i> à Aquila (à l'occasion du week end des portes ouvertes des fromageries tessinoises)
Juin – août 2023 (14 jours au total)	Participation active à l'activité agricole sur l'alpage de Carassina, aide lors du brunch du 1 ^{er} août
Août 2023	Fête de l'alpage Pian Segno sur le Lucomagno
Septembre 2023	Visite du musée historique de la vallée à Lottigna

Le terrain pour la récolte de données a été effectué sur une durée de 7 mois entre mars et septembre 2023. Durant la première phase (mars à début mai), j'ai réalisé la majorité de mes entretiens, j'ai également pu assister à des événements liés à mon sujet tels que certaines assemblées générales, ou encore les portes ouvertes des fromageries. Au mois de juin, j'ai principalement retranscrit mes entretiens et pu faire un point sur les données récoltées pour définir le cadre de mon étude. Fabio Zanetti (agriculteur) m'a emmenée sur le Lucomagno un après-midi. Nous avons vu les différents alpages de la zone, ainsi que la première traite de la saison à Pian Segno, où il avait transporté ses bêtes plus tôt dans la journée. Au cours de l'été, j'ai vécu et participé aux tâches agricoles sur l'alpage de Carassina (aide à la fromagerie, traite, entretiens des pâturages) quelques jours ainsi qu'à l'occasion du brunch du 1^{er} août⁷. Aussi, j'ai randonnée sur différents sentiers traversant les alpages. Les mois de juillet et de septembre ont presque entièrement été consacrés à l'écriture et la recherche de données complémentaires en cas de besoin.

Dans le cadre de cette recherche, l'apprentissage de l'italien a été primordial. En effet, cela m'a permis de mener mes entretiens dans cette langue, d'usage dans la région, même si les dialectes sont toujours très présents. Généralement, les personnes originaires de la vallée

⁷ Le Brunch du 1^{er} août (jour de la fête nationale) est une manifestation traditionnelle organisée en Suisse depuis 30 ans. De nombreux paysans accueillent le public sur leur exploitation et offrent un buffet composé de leur propre production (Paysannes & paysans suisses, 2023).

parlent le dialecte quotidiennement, mais savent l'italien puisqu'il est aussi largement utilisé. Après quelques mois sur les lieux, j'ai pu comprendre (partiellement) le dialecte et cela fut bénéfique. En effet, malgré nos échanges en italien, certaines personnes employaient des termes en dialecte. Enfin, quelques personnes maîtrisant le français ont proposé d'échanger en cette langue.

❖ Limites

Agrawal, après avoir dressé un état des lieux des études sur les communs, suggère que l'approche par cas particuliers présente quelques faiblesses puisqu'il est souvent difficile de comparer les résultats de plusieurs travaux tant ils diffèrent sur nombre de points. Pallier à ce problème par la réalisation d'une étude comparant plusieurs cas pourrait être une solution envisagée, toutefois ceci présente un coût élevé si bien en temps qu'en énergie (Agrawal, 2002). Le projet de recherche Suisse SCALES pour l'étude de 5 communs dans différents Cantons, suivant une méthodologie similaire pour chaque cas, semble aller dans ce sens ; le PG-OCL a notamment été étudié dans ce travail. (Haller et al., 2021). Dans le cadre d'une recherche de mémoire, les moyens sont cependant plus restreints.

A propos des cas d'étude particuliers, Agrawal argue également :

« l'attention portée à la localité de préférence au contexte dans lequel les localités sont façonnées a donc empêché l'émergence d'une meilleure compréhension de la façon dont des facteurs tels que la population, la demande du marché et les politiques de l'Etat interagissent avec les arrangements institutionnels locaux et les systèmes de ressources » (Agrawal, 2002, p. 59).

Ainsi, en se servant du cadre développé par Carlisle et Gruby autour de la *polycentricité*, notre projet de mémoire tente d'analyser un cas d'étude en particulier tout en se concentrant sur les acteurs externes et leur influence sur la gouvernance. Notre but est d'identifier quels acteurs, qui ne sont ni les propriétaires, ni les locataires-gestionnaires des alpages, jouent un rôle dans la gouvernance d'une ressource alpestre commune puis de voir comment la gouvernance entre tous s'établit.

Aperçu historique, les pâturages communs en Suisse

Comme d'autres pays d'Europe, la Suisse était le théâtre de nombreuses formes d'institutions de propriété commune pour la gestion des terres et des ressources depuis le Moyen-âge. Le courant suivant les idées de la Révolution française, notamment de l'égalitarisme et de la propriété privée, ajouté à un manque de reconnaissance légale, conduit à une perte de

l'influence des communs et de leur rôle ancestral à partir du XIXe siècle (Gerber et al., 2008; Zimmermann, 2004). Le code civil suisse ne reconnaît pas ce système de propriété (Nahrath et al., 2012) et au cours du XXe siècle, la plupart ont disparu (Gerber et al., 2008). Néanmoins, certaines institutions persistent dans près de 18 Cantons (Hubmann, 2018) tels que Berne (Gerber et al., 2011), les Grisons, Obwald, le Tessin, Uri et le Valais (Haller et al., 2021). Pour Zimmermann (2004), c'est le caractère particulièrement conservateur de la Suisse qui a permis la perpétuation de ce modèle d'institution. Haller et al. (2021) ainsi que Nahrath et al. (2012) constatent que leur adaptation au fonctionnement contemporain est vitale. Notons également que la gestion de ces corporations revient aux Cantons (Gerber et al., 2008).

Ainsi, dans les Cantons cités précédemment, il existe souvent encore des pâturages communautaires gérés par ce type d'entité. A Chur par exemple, la corporation civique est propriétaire des « biens d'usages » et « biens civiques » tels que les forêts, les pâturages ou encore des bâtiments (Gerber et al., 2011; Stuber, 2021). Au Val d'Anniviers, la gestion communautaire des pâturages persiste, notamment par le biais des consortages qui possèdent à ce jour 60 % des pâturages (Viallon, 2021). Au Tessin également, la majorité des pâturages et forêts sont aussi possédés et administrés par les *patriziati* (institutions ancestrales aujourd'hui reconnues en droit) (Lorenzetti & Leggero, 2021). Les nombreuses recherches actuelles sur les pâturages communs en Suisse prennent racine dans les travaux de Netting (1981) d'abord, puis E. Ostrom (2010), deux étrangers venus étudier la gestion des pâturages à Töbel (Valais).

❖ Contexte tessinois des communs

Selon Lorenzetti & Leggero, au Tessin « au cours de l'époque moderne, les communes rurales (*vicinanze*) étaient les cellules de base de l'organisation politique locale » (2021, p.1). Pendant près de cinq siècles, et jusqu'à aujourd'hui, les propriétés communes se cantonnaient principalement aux alpages, forêts et terres improductives. Après la période révolutionnaire, ce système est profondément bouleversé puisqu'avec l'institution des communes politiques, les *vicinanze* subissent de grands changements. Elles perdent certaines de leurs anciennes fonctions, comme l'octroi de la citoyenneté aux étrangers par exemple (Zimmermann, 2004). Toutefois, de nombreux communs survivent et se transforment sous la nouvelle forme de *patriziati*. Ils gardent la gestion des bois, pâturages, et terrains non-productifs (Lorenzetti & Leggero, 2021; Zimmermann, 2004). Aujourd'hui, près de 200 *patriziati* subsistent en parallèle des municipalités, c'est la création de la *Legge Organica Patriziale* (Loi organique patriciale : LOP) qui clarifie leur situation au niveau légal depuis 1962 (Lorenzetti & Leggero,

2021). Conformément à la loi, ces entités de droit public sont propriétaires de biens d'usage commun, et autonomes dans la limite de la Constitution et des lois (Legge organica patriziale (LOP), 1992). Leurs terres se concentrent principalement dans les régions alpines où l'on retrouve alpages et forêts (Canonica, 2009; Franchi, 2020). Par ailleurs, l'importance encore accrue de l'agriculture dans certaines de ces régions confère un caractère toujours central à la gestion alpestre (Scolari & Staffieri, 2003).

Contexte agricole et alpestre en Suisse

Les pâturages d'altitude sont exploités depuis des siècles pour l'agriculture de subsistance (Fischer et al., 2008). Selon Forney (2011, 2012), jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle, l'agriculture était pratiquée par une majorité de la population en Suisse. Après la Seconde Guerre mondiale, l'activité est largement professionnalisée et c'est « une certaine forme d'agriculture qui a été soutenue – et massivement – basée sur le rendement des productions et la mécanisation du travail » (Forney, 2011, p. 25). L'activité a évolué autour du progrès technique et scientifique dans une mouvance productiviste (Larrère & Larrère, 2005). Quand Forney (2011) s'interroge sur les objectifs qui prendront le pas au XXIe siècle, ce sont les principes de libéralisme économique et de multifonctionnalité de l'agriculture qu'il perçoit. L'agriculteur s'apparente à un entrepreneur, les liens avec l'aspect nature se resserrent au travers des labels et des politiques et les produits « du terroir » sont sur le devant de la scène.

Aujourd'hui, l'agriculture ne concerne plus qu'une faible part de la population (OFS, 2021). Au niveau fédéral, l'activité est strictement encadrée par la Loi fédérale sur l'agriculture (LAgr, 1998). L'agriculture modèle le paysage, et avec le recul de l'activité, on observe la diminution des espaces ouverts par le reboisement (Battaglini et al., 2014; Hunziker, 1995). La préservation d'un paysage culturel alpin ouvert est un objectif politique en Suisse. Ainsi, l'estivage est désormais mis en évidence comme un outil d'entretien pour ce paysage traditionnel et la diversité biologique⁸ associée (OFEV & OFAG, 2016). Les prairies et pâturages fournissent effectivement un habitat favorable à certains écosystèmes⁹, qui disparaîtraient si les zones venaient à être reboisées (Hofer et al., 2013).

⁸ **Biodiversité ou diversité biologique** : « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » (Convention sur la diversité biologique, 1992).

⁹ **Écosystème** : « le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui par leur interaction, forment une unité fonctionnelle » (Convention sur la diversité biologique, 1992).

A échelle internationale, les enjeux environnementaux et récréatifs en montagne sont croissants. Le tourisme en montagne est très populaire (Godde et al., 2000) et l'intérêt pour les activités récréatives en nature ne cesse de croître (Gruas et al., 2023). Le milieu montagneux offre différents services à la population de manière très large (Spehn et al., 2010). Une recherche réalisée en France montre que désormais, l'activité alpestre doit cohabiter avec d'autres enjeux sur un territoire qui lui était historiquement quasiment dédié (Eychenne & Lazaro, 2014).

S'agissant maintenant du contexte laitier, jusqu'à la fin du XXe siècle, le marché du lait était strictement contrôlé par l'Etat. A partir du XXIe siècle, la libéralisation du marché s'entreprind, le gouvernement laisse le choix aux producteurs et aux transformateurs de décider des prix et des quantités produites. Cela aboutit en 2010 à la création de l'interprofession (IP) du lait. Avec sa création, l'IP lait définit ainsi un nouveau modèle de gestion à échelle nationale. Le lait est désormais répertorié en trois catégories, régissant prix et quantité à produire. La Confédération soutient ce système et impose son application par tous. C'est ainsi que le marché laitier est complètement libéralisé et ne dépend officiellement plus de l'Etat (Forney, 2012).

❖ Situation au Tessin

Au Tessin, la ressource alpestre est sujette à un système de gouvernance complexe à différents niveaux. Les *patriziati* sont propriétaires de la majorité des alpages, néanmoins ceux-ci ne sont pas directement exploités par eux, mais par des paysans à qui ils sont loués (Bontognali et al., 2015). Les alpages sont aussi un pilier pour la soutenabilité économique de l'élevage laitier en montagne (Bontognali et al., 2015; Canonica, 2009). En effet, les recettes de la vente du lait au sein de la chaîne industrielle sont basses, et cela particulièrement au Tessin. Selon le rapport agricole 2022, le « prix moyen à la production du lait commercialisé en Suisse » est de 69,80 ct./kg (CHF) (OFAG, 2022b). Selon un article journalistique de 2021, au Tessin ce prix avoisine même les 40-45 ct./litre (Stopper, 2021).

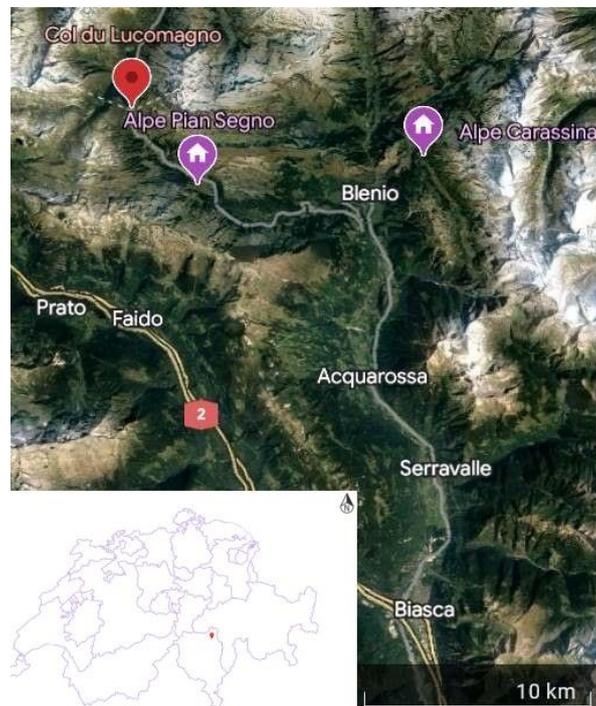
Contexte de la vallée de Blenio

Le Tessin se constitue de deux parties. Le Nord représente des vallées de montagne au paysage rural, faiblement peuplées, avec des secteurs primaire et secondaire encore forts. Le Sud regroupe les pôles urbains, où se concentre la majorité de la population tessinoise et le taux d'activité tertiaire y est plus important.

La vallée de Blenio, au Nord du Tessin, s'étend sur près de 30 km entre Biasca (301 m d'altitude) et le col du Lucomagno (1915 m), la limite avec le Canton des Grisons (Fig. 2). Elle compte encore une dizaine de *patriziati* gestionnaires de leurs pâturages et forêts¹⁰, dont le *Patriziato Generale di Olivone Campo e Largario* (PG-OCL), le *Patriziato Generale di Aquila, Torre, Lottigna* (PG-ATL) et le *Patriziato di Ghirone* au sein de la commune de Blenio.

Figure 2 La vallée de Blenio au départ de Biasca jusqu'au col du Lucomagno (carte orientée Nord). Les alpages de Carassina et du Lucomagno sont également localisés. Blenio est localisé par un point rouge sur la carte de la Suisse.

© Google Earth (image satellite) & Swisstopo (fond de carte de la Suisse en bas à gauche)



Tel que présenté à l'exposition permanente du musée de Lottigna, l'activité agricole a drastiquement diminué après la Seconde Guerre mondiale dans la vallée (Associazione Museo Valle di Blenio, 1979). Toutefois, l'activité agricole reste particulièrement importante par rapport au reste du territoire cantonal, où en moyenne, la part de personnes travaillant dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche) est inférieure à 5 % en 2016 (Franchi, 2020). Pour la même année, sur la commune de Blenio, cette part s'élève à près de 20 % (OFS, 2016).

¹⁰ Pour plus de détails, voir le site internet du Canton Tessin (Repubblica e Cantone Ticino, 2023).

❖ Retour historique sur l'évolution de l'activité agricole dans la vallée

Malgré son environnement montagnard et rude, la région fut toujours particulièrement peuplée et traversée. Par le passé, la route du Lucomagno constituait un axe de communication central entre le Nord (vers l'Allemagne) et le Sud (vers l'Italie). La grande majorité des habitants de la vallée pratiquait une agriculture de subsistance combinant l'élevage et la culture. Les foyers effectuaient la transhumance, ils se déplaçaient tout au long de l'année pour exploiter le fourrage disponible à chaque altitude (du fond de vallée jusqu'en alpage). Ce mode de vie était précaire et difficile. Les travaux demeuraient épuisants et les rendements très faibles. En effet, la terre, non fertilisée, était maigre et la promiscuité avec les autres cultures ne favorisait pas une grande productivité. Sur les alpages, on produisait le fromage pour se nourrir, une petite partie était généralement vendue par nécessité. Aujourd'hui, l'activité alpestre a diminué, mais la quantité de fromage produite est nettement supérieure et de meilleure qualité. La plupart du bétail présent dans la vallée est bovin, même si chèvres et moutons trouvent parfois leur place. L'élevage et la production de fromage sont une source importante de revenu, ce qui est notamment dû à la modernisation du mode de production. Jadis, le travail sur les alpages concernait majoritairement les femmes, les enfants et les anciens puisque l'émigration était masculine. De nos jours, ce sont bien souvent des ouvriers qui sont employés pour la saison qui estivent, pendant que les agriculteurs gèrent la fenaison (Associazione Museo Valle di Blenio, 1979).

❖ Les alpages en question dans notre étude

Bertogliati (2021) rapporte que selon les archives, la présence d'une *vicinanza* à Olivone remonte au moins au XIIe siècle, le *patriziato* date quant à lui de 1845. Aujourd'hui, les propriétés du *patriziato* sont composées à 40 % de pâturages et 38 % de forêts. Au sein du territoire du PG-OCL (82 km²), plus des trois quarts des terrains sont donc forestiers ou agricoles. Sur les territoires alpestres, nous retrouvons désormais trois alpages.

Il paraît intéressant de mettre en perspective les deux alpages du Lucomagno et de Carassina aux caractéristiques très différents (Tab. 2).

Tableau 2 Comparatif des caractéristiques des alpages de Carassina et du Lucomagno du PG-OCL.

11	Alpe Bolla - Carassina	Alpe Pian Segno - Casaccia (Lucomagno)
Propriétaire	PG-OCL	PG-OCL
Modèle de gestion	Privé	<i>Boggia</i> (communautaire)
Gestionnaire	Martinelli Fausto et Marisa (depuis 1993)	<i>società boggesi Lucomagno</i> (depuis 1996)
Taille (Ha)	?	1585 dont 758 produisent du fourrage (le reste étant constitué de zones improductives)
Infrastructures de traite et de production	1 fromagerie (Bolla), 2 caves (Bolla et zone Carassina), 4 surfaces bétonnées pour 1 poste de traite mobile permettant de traire 3 vaches à la fois	1 fromagerie et 1 cave (Pian Segno), 2 bâtiments de traite (Pian Segno et Casaccia) accueillant 8 vaches à la fois
Altitude (m)	1570 - 1829	1668 - 1818
Charge usuelle en vaches laitières (nb) en 2023	62	230
Période d'estivation	15 juin - 5 octobre	12 juin - 15 septembre
Règlementations et zones protégées	/	Inventaire fédérale (IF) paysages, sites et monuments naturels - IF prairies et pâturages secs d'importance nationale - IF hauts marais, marais et bas marais d'importance nationale - réserve forestière de la Selvasecca
Institutions touristiques alentours (points d'informations, hébergements, restauration)	<i>Capanne Adula CAS, Capanna Adula UTOE</i>	<i>Centro Pro Natura Acquacalda, Infopoint Casaccia, Capanna Dotra</i>
Infrastructures environnantes	Centrales hydro-électriques de Luzonne et Carassina	Centrale hydro-électrique Santa Maria, route du col du Lucomagno
Production	fromage AOP, <i>formagella</i> , <i>formaggini</i> , <i>ricotta</i> , beurre, raclette	fromage AOP, <i>formagella</i> , <i>formaggini</i> , <i>ricotta</i> , beurre, <i>buscion</i> , yaourt

¹¹ Informations issues de (Bontognali et al., 2015; Swisstopo 2023 ainsi que des contrats de location alpestres entre le PG-OCL et les gestionnaires d'alpage.

¹² Le *patriziato* et les gestionnaires de l'alpage n'ont pas pu me donner la superficie exacte de l'alpage, cependant, il est le plus petit des trois alpages bovins du PG-OCL (PG-OCL, 2020).

L'alpage de Pian Segno est le second plus grand alpage du Canton, il est géré en communauté par une *boggia*¹³. L'association engage des bergers et des fromagers pour gérer l'alpage durant la saison. Au total, près de 230 vaches laitières paissent tout l'été. A l'inverse, en val Carassina, l'entreprise Martinelli-Sausser exploite l'alpage de façon privée pour un total d'une soixantaine de vaches. Les deux alpages produisent le fromage de marque AOP ainsi que d'autres produits transformés (Bontognali et al., 2015; Bruni, 2000; PG-OCL, 2020).

La zone du Lucomagno est vaste, elle comprend quatre alpages appartenant à différents *patriziati* (Bontognali et al., 2015) et se situe à côté de la route principale reliant Tessin et Grisons (OFROU, 2022). Cet espace accueille également une biodiversité riche. Elle regroupe à la fois, marais et tourbières, prairies sèches et zones alluviales. La zone demeure le terrain de 31 sites de reproductions des amphibiens (GECOS sagl, Riazzino/Lavertezzo & Ufficio della natura e del paesaggio, 2007). Cette diversité paysagère la classe ainsi depuis 1993 au sein de l'inventaire fédéral des sites et monuments naturels (IFP) (OFEV, 2017). Enfin, il y a un lac de production hydroélectrique au col. Avant d'être un espace touristique contenant pas moins de sept sentiers à thèmes (Bellinzona e Valli Tourisme, s. d.), c'est d'abord le théâtre d'une activité alpestre dynamique (Bontognali et al., 2015). L'alpage de Pian Segno¹⁴ (Ann. 1 & Fig. 3) est né de la fusion de cinq alpages voisins précédemment exploités de manière privée par des *casadelle*¹⁵ (Bruni, 2000). Les nouvelles infrastructures sont utilisables à partir de 1993 et depuis l'alpage est exploité par la *società boggesi Lucomagno* (Bruni, 2000; Commissione speciale delle bonifiche fondiaria, 1990). La surface totale est constituée de 1885 ha bien que seulement 758 produisent du fourrage. Au centre de l'alpage se trouve la *pezza comune* (pâturage partagé), sur laquelle bénéficient également de droits d'usage les *patriziati* de Castro, Leontica et Ponto Valentino. Le bétail estive pendant près de trois mois de juin à septembre. Par ailleurs, l'alpage comprend une zone de pâturages destinée au jeune bétail, mais nous n'en parlerons pas ici pour nous concentrer uniquement sur les vaches laitières (Sezione dell'agricoltura, 2021).

¹³ Une *boggia* est une association d'agriculteurs similaire aux groupement GAEC que nous retrouvons en France. Le fonctionnement de la *boggia* n'est pas organisé en droit mais par ses membres, à l'inverse d'un GAEC (groupement strictement guidé par son statut juridique) (Préfet de la Drôme, 2023).

¹⁴ L'alpage de Pian Segno pourra également être dénommé alpage du Lucomagno ou de la *boggia* par la suite.

¹⁵ **Casedella** : système de gestion à échelle familiale, nécessitant un taux de personnel et d'infrastructures nettement supérieur à un système de gestion coopératif tel que la *boggia* puisque chaque famille doit avoir berger(s) et fromager(s) pour travailler. Ce système prédomine en vallée de Blenio jusque dans les années 1970 mais il fut critiqué pour la quantité de main d'œuvre nécessaires pour des petits troupeaux et la qualité des produits n'étaient pas toujours garantie, du fait du manque de formation (Bertogliati, com. pers., 2021). Bertogliati, M. (2021). *La gestione dei boschi e pascoli collettivi tra sfide e opportunità*, 47p. [article non publié].

L'alpage de Carassina (Ann. 1 & Fig. 3) est quant à lui le plus petit des trois alpages bovins-laitiers du PG-OCL. Le bâtiment principal où se trouve la fromagerie est à l'alpage Bolla et date de 1938. En 1994, des travaux ont été réalisés pour la rénovation de l'alpage (Bruni, 2000). Environ 60 vaches laitières pâturent entre mi-juin et début octobre. Il y a deux cabanes aux alentours (Bruni, 2000) ce qui en fait une zone fréquentée par les excursionnistes. Au bout de la vallée, nous rencontrons l'alpage de Brasciana avec des chèvres et des vaches et au-dessus l'alpage Saltarescio où se trouvent des moutons. A deux pas de l'alpage, il y a également le barrage de Carassina, et plus bas celui de Luzonne pour la production d'électricité.

Figure 3 Présentation des alpages en image.

Alpage de Carassina

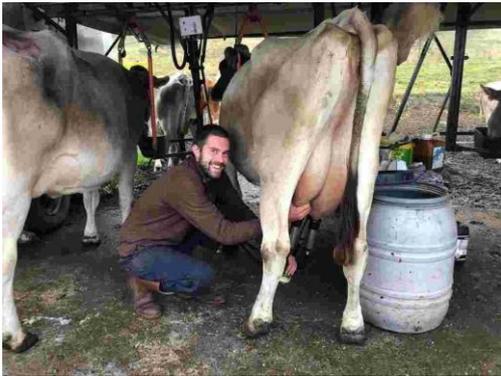


Photo 1 Le val Carassina, où s'étendent les pâturages de l'alpage du même nom (© N. Lorenzi).

Photo 2 Les vaches attendent leur tour pour la traite à Carassina. Poste de traite mobile en fond et voiture de transport du lait quotidien à gauche (© N. Lorenzi).

Photo 3 Federico (employé à Carassina) à la traite d'une vache brune suisse (© G. Sauser).

Alpage du Lucomagno



Photo 4 Pâturage du Lucomagno bordé par une zone humide protégée (au premier plan) (© L. Azzalini).

Photo 5 Vaches en attente dans le parc de l'espace de traite le premier jour d'estivage en juin 2023. Au premier plan, fosse à déchets organiques (© N. Lorenzi).

Photo 6 Zoom sur la traite d'une vache brune suisse sur le Lucomagno, première traite annuelle en juin 2023 (© N. Lorenzi).

Résultats

Il s'agit désormais de répondre à notre question de recherche concernant l'implication des acteurs externes dans la gouvernance des alpages communs au Tessin. Nous répondons en présentant d'abord les acteurs engagés dans cette gouvernance puis en analysant les conséquences de cette gouvernance polycentrique sur l'agriculture.

❖ Les acteurs d'influence sur la ressource

Dans cette première partie, nous identifions les différentes entités détenant un certain pouvoir sur la gouvernance des deux alpages, qu'il soit direct ou indirect. Nous exposons d'abord les décideurs (pouvoir direct) puis les influenceurs (rôle indirect). Nous répondons à la question de savoir quels acteurs externes influencent la gouvernance de la ressource.

I. Les “*decision making centers*” (DMC) : pouvoirs décisionnaires

Concernant la ressource alpestre nous retenons deux entités décisionnaires (ou DMC) internes dans la gouvernance des alpages, le *patriziato* (et ses membres) qui est le propriétaire de la ressource, ainsi que les paysans qui louent ces biens. Ensuite, le Canton du Tessin, au travers de certaines de ses lois et décisions interfère avec la gestion alpestre, il représente un décideur que nous qualifions d'externe puisqu'il n'exploite pas directement la ressource ou ne la possède pas.

a. Le *patriziato* et les agriculteurs

Les *patriziati* sont reconnus dans la loi tessinoise et cela leur confère un rôle particulier. Dans son article 7, la LOP (loi organique patriciale) (1992) précise :

« le *patriziato* a pour mission d'organiser la bonne gestion des biens patriciens, d'en garantir l'usage public et de valoriser les traditions locales. »¹⁶

Aussi, comme convenu dans la loi, le *patriziato* élit un bureau (de la même manière qu'un conseil municipal) et chaque année, tous les membres sont conviés à deux assemblées ordinaires pour discuter des affaires en cours, et voter certaines décisions (Legge organica patriciale (LOP), 1992). Lors de l'assemblée patriciale d'avril 2023, le projet de rénovation de l'alpage de Predasca a par exemple été présenté par le bureau puis mis au vote (observation, Blenio, 24.04.2023).

¹⁶ “*Il patriziato ha il compito di organizzare il buon governo dei beni patriziali, di garantire l'uso pubblico e di valorizzare le tradizioni locali.*”

Bien que les alpages soient situés à l'intérieur de la surface communale¹⁷, ceux-ci n'appartiennent pas à la municipalité, elle n'a donc aucun pouvoir de décision sur la ressource alpestre, c'est ce qu'explique un employé communal : « la commune et les *patriziati* sont deux entités de droit public, la commune a ses fonctions et le *patriziato* les siennes »¹⁸ (entretien, Blenio, 21.03.2023). Par ailleurs, sur requête des *patriziati*, et si elle en a la volonté et les moyens financiers, la commune peut apporter une aide économique ponctuelle à ces institutions (entretien, employé communal, Blenio, 21.03.2023). Aux yeux du Canton, grâce à leur expérience de longue date dans la gestion du territoire, les institutions communautaires peuvent apporter un bénéfice à son développement (Canonica, 2009; Franchi, 2020). Un *patrizio* explique aussi que l'existence des corporations représente une décharge de travail pour les communes qui n'ont pas à gérer les espaces non urbains. Selon un membre d'un *patriziato*, « aujourd'hui il faut dire que pour la commune civile aussi la présence de cette autre entité est utile, parce que les territoires sont tellement grands que cela pourrait nettement faire agrandir les administrations »¹⁹ (entretien, Blenio, 24.03.2023).

Dans un second temps, les locataires influent également sur la gestion alpestre puisqu'ils l'exploitent et l'entretiennent. Tel que présenté dans le livre *Gli alpeggi del Ticino e del Moseano* (Bontognali et al., 2015), pour les exploitations agricoles, l'alpage est l'occasion de faire paître le bétail dans les prés en altitude. Les animaux se nourrissent d'herbage frais et d'une grande diversité. Cela permet de transformer le lait en diverses denrées, notamment du fromage. Dans les contrats de location alpestre²⁰ il est noté qu'en chaque début et fin de saison, le *patriziato* effectue un contrôle des infrastructures, aussi les locataires ont certains devoirs : entretenir les pâturages, freiner la propagation du *rumex alpinus*, etc. Toutefois, comme l'expliquent agriculteurs et *patrizi*, aujourd'hui les exploitants ont une marge de manœuvre. Ils sont libres de choisir quels espaces pâturer et à quel moment, ou encore de réaliser certains petits travaux d'entretien²¹. Par exemple, à Carassina un pan supplémentaire à la structure de la maison a été construit pour loger les employés (entretien, agricultrice, Blenio, 16.03.2023).

¹⁷ Pour plus de détails concernant le territoire communal, se référer à <https://map.geo.admin.ch> et sélectionner les limites de communes.

¹⁸ “Allora comune e patriziato sono due enti di diritto pubblico. Il comune ha le sue funzioni e il patriziato ha le sue funzioni.”

¹⁹ “Oggi bisogna dire che anche al comune civico fa comodo che ci sia un altro ente perché i territori sono talmente grandi che potrebbero fare abbastanza ampliare le amministrazione.”

²⁰ Contrats de location des deux alpages entre le PG-OCL et les paysans.

²¹ Trois agriculteurs locataires (entretiens, Blenio, 15-16-17.03.2023) ainsi qu'un *patrizio* (entretien, Blenio, 27.04.2023) expliquent cela.

Concernant les alpages, le règlement du *patriziato* impose que les locataires soient, soit une association d'agriculteurs réunis en *boggia*, soit des privés. Une gestion par une *casadella*²², est désormais interdite (PG-OCL, 1998). Aujourd'hui, de nombreux alpages sont loués et gérés par des *boggie*, sur les trois alpages du PG-OCL, deux sont exploités par des *boggesi* (membres d'une *boggia*)²³. Selon un agriculteur,

« la *boggia* est une association de familles paysannes qui se réunissent [pour exploiter un alpage]. Il y a un directeur, il y a un comité qui cherche les ouvriers, le fromager, et divise les dépenses en fonction du nombre d'animaux, en fonction du lait produit sur l'alpage. Ce n'est donc pas une société à but lucratif. Le fromage est distribué à la fin de la saison. En fonction du lait que chaque famille a, le fromage est partagé, chaque famille récupère sa part et le revend »²⁴ (entretien, Blenio, 17.03.2023).

En somme, les *boggesi* sont des exploitants agricoles de la région qui regroupent leurs troupeaux pour l'été, ils emploient des bergers et des fromagers pour garder le bétail et produire le fromage sur l'alpage. Un autre agriculteur explique que sur le Lucomagno, la création de ce commun a, entre autres, permis de pallier le manque de main d'œuvre puisque plusieurs troupeaux sont réunis en un, sous la gestion de quelques bergers, et le lait est transformé par un fromager qualifié (entretien, Blenio, 22.03.2023). C'est donc par nécessité de s'adapter au contexte de l'époque afin de continuer leur activité dans de bonnes conditions que se sont réunis les éleveurs. De plus, comme le présentent deux exploitants, lorsque les bêtes sont sur l'alpage, pour les paysans actifs tout le reste de l'année, c'est une période de repos, également dédiée à la fenaison (entretiens, Blenio, 14.04 & 01.05.2023). Selon une agricultrice, la *boggia* perdure car elle représente toujours un intérêt :

« le système avec les *boggesi* est avantageux, sur l'alpage de Pian Segno les agriculteurs (à part les membres du comité, qui organisent la saison et le personnel) doivent faire peu ou presque pas de travail sur l'alpage, l'alpage reçoit beaucoup de subsides en raison de sa grande taille et de la charge optimale du bétail. En revanche, sur les alpages plus petits, l'agriculteur doit aider à déplacer les animaux, à nettoyer les pâturages, etc. »²⁵ (entretien, Blenio, 29.09.2023).

²² **Casadella** : définition voir note de bas de page numéro 15.

²³ Trois des cinq alpages du PG-ATL sont également gérés selon ce système.

²⁴ «*La boggia è un'associazione di famiglie contadine che si mettono assieme [per sfruttare un alpeggio]. C'è un direttore, c'è un comitato che cerca gli operai, il casaro, e divide la spesa in base al numero di animali, in base al latte che ha sull'alpe. Quindi non è una società di profitto. E ripartisce il formaggio alla fine stagione in base al latte che ogni famiglia ha, il formaggio viene ripartito, e lo ritira tutto, lo rivende la famiglia.*»

²⁵ «*Il sistema con i boggesi è vantaggioso, all'alpe Pian Segno i contadini (a parte i membri di comitato, che organizzano la stagione e il personale) devono fare poche o quasi nessuna ora di lavoro sull'alpe, l'alpe riceve*

Le second mode de gestion peut se faire par un locataire privé. Celui-ci loue l'alpage pour ses bêtes et peut également prendre du bétail supplémentaire appartenant à d'autres exploitants pour rejoindre le total d'animaux nécessaires à l'exploitation. C'est notamment le cas sur l'alpage de Carassina. Ce choix implique ainsi une tout autre gouvernance. Pour atteindre la charge usuelle requise, le troupeau régulier, constitué d'une trentaine de vaches est élargi avec du bétail issu d'autres exploitations tessinoises, ou à défaut, de la Suisse intérieure. La gestionnaire expose que les entreprises externes sont payées soit pour la quantité de lait produite, soit en meules de fromage, qu'elles revendront elles aussi par la suite (conversation informelle, alpage, 29.06.2023). La taille du troupeau double pour l'été et la charge de travail en conséquence. Les membres de la famille participent aux tâches alpestres. Au-delà de superviser tout cela, la gestionnaire est une fromagère qualifiée et s'occupe majoritairement de la transformation du lait. Quotidiennement, ce sont environ cinq personnes qui travaillent en altitude, même si ce chiffre peut s'élever, et deux ouvriers sont embauchés pour les foin. Selon l'agricultrice, l'avantage de ce système demeure dans la liberté de prise de décision, à l'inverse de la *boggia* où les changements doivent systématiquement être votés et approuvés à la majorité (entretien, Blenio, 15.03.2023). Effectivement, la gestion communautaire est synonyme d'intérêts divers. Par exemple, deux *boggesi* racontent que l'idée de donner des compléments alimentaires aux vaches sur l'alpage du Lucomagno a été votée en comité. Selon les résultats du scrutin, la majorité ne souhaitait pas de farines végétales sur l'alpage (entretiens & conversation informelle, Blenio, 16.03 & 09.06.2023).

En somme, les agriculteurs et le *patriziato* sont les deux principaux acteurs concernés par la ressource, à l'échelle locale leurs actions s'entremêlent. Ce sont donc les deux principaux DMC.

b. Le Canton

La troisième entité décisive est le Canton, ceci est clairement présenté en droit :

« art. 130

1. Les *patriziati* sont soumis à la surveillance du Canton.

2. La surveillance est exercée par le Conseil d'Etat, qui désigne le département compétent »²⁶ (Legge organica patriziale (LOP), 1992).

molti contributi vista la vasta estensione e il carico ottimale del bestiame. Invece gli alpi più piccoli, come contadino devi andare a aiutare per spostare gli animali, pulire il pascolo, etc.”

²⁶ “Art. 130 ; *Il patriziato sono sottoposti alla vigilanza del Cantone. ; 2Essa è esercitata dal Consiglio di Stato che designa il Dipartimento competente.*”

Selon la LOP le Canton peut s'exprimer en faveur ou non d'un projet ou d'une activité patriciale, cela inclue la gestion alpestre, lui aussi fait donc partie des DMC.

Sa classification au sein des centres de décision (DMC) ou des pouvoirs d'influence (CSR) n'est cependant ni aisée ni stricte puisque sa fonction est double. S'il juge cela nécessaire, le Canton peut s'immiscer dans les décisions prises. Dans ce cas, il paraît clair que celui-ci s'intègre dans les DMC. En revanche, lorsque ce sont ses lois sur d'autres aspects ou sa participation financière qui induisent une décision, il semble plus pertinent de l'associer à la catégorie des pouvoirs d'influence. En effet, l'Etat met à disposition deux fonds d'aides : le fond d'aide patriciale pour le développement de projets d'intérêt commun et le fond de gestion du territoire pour l'entretien de ses biens et infrastructures (Franchi, 2020). Pour pouvoir bénéficier de ces aides dans certains projets, un *patrizio* explique qu'il faut faire une demande auprès du Canton, puis celui-ci donne son accord (ou non) pour subventionner le projet (conversation informelle, Blenio, 08.03.2023). Dans cette situation, l'autorité cantonale ne s'exprime pas directement en faveur ou non d'un projet mais d'un éventuel soutien financier accordé. En cas de besoin d'accès à cette aide, sa position oriente les choix qui sont faits. A titre d'exemple, pour les gros projets, un soutien extérieur est très souvent indispensable dans la vallée (entretiens, *patrizi*, Aquila & Semione, 17.04 & 04.05.2023). Il peut donc être considéré comme un CSR.

II. Les “*critical supporting role*” (CSR) : acteurs externes avec un pouvoir d'influence

Maintenant que nous avons identifié les décideurs, évaluons le contexte dans lequel ils s'intègrent pour gérer la ressource. Nous l'avons vu en introduction, l'Etat opère dans une économie néo-libérale. L'Etat fédéral coordonne de nombreux aspects sur son territoire mais il laisse généralement le marché économique s'autoréguler et le secteur de l'agriculture ne déroge pas à la règle. Les vaches et la fréquentation touristique sont aussi des facteurs déterminants.

c. L'Etat fédéral

L'Etat fédéral joue un rôle dans la gouvernance alpestre, il fait donc partie des CSR. Certaines décisions politiques ainsi que la loi peuvent orienter les choix qui sont faits à plus petite échelle.

Aujourd'hui, selon la Constitution suisse (art. 104) l'agriculture répond à trois objectifs :

« la Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement :

- a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population ;
- b. la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural ;
- c. l'occupation décentralisée du territoire »

(Constitution fédérale de la Confédération suisse, 1999).

Légalement, le secteur de l'agriculture répond à quelques devoirs vis-à-vis de la société. En conséquence, la Confédération peut intervenir directement ou indirectement dans son fonctionnement. Dans un document résumant la politique agricole en Suisse, Werhli explique :

« la Constitution attribue au Conseil fédéral un certain nombre de prérogatives et de fonctions. Il peut notamment compléter les revenus des agriculteurs par des paiements directs, fournir des incitations financières en faveur de productions particulièrement proches de la nature, respectueuses de l'environnement et des animaux, ou encore protéger l'environnement contre les effets néfastes d'une utilisation excessive d'engrais, de produits chimiques ou d'autres substances actives » (2019, p.3).

A l'aide de ses « incitations financières » le gouvernement est en mesure d'encourager certaines pratiques. Par ailleurs, il offre une place de choix à l'agriculture, puisque celle-ci demeure l'une des plus subventionnée au monde (Wehrli, 2019). En 2022, les subventions étatiques représentent presque 20 % des recettes agricoles, soit une grande part du revenu des éleveurs (OFAG, 2022b). Un *patrizio* explique l'utilité de ces aides étatiques :

« le paysan reçoit des contributions en tant que gestionnaire du territoire parce qu'en fait, il est important qu'il y ait des agriculteurs pour l'entretien du paysage, parce que s'il n'y avait pas l'agriculture, nous serions dans une forêt »²⁷ (entretien, Blenio, 24.03.2023).

La part des contributions étatiques dans les revenus agricoles est importante et pour toucher ces subsides, les agriculteurs doivent être en accord avec les politiques. Elles induisent donc certaines décisions.

²⁷ «Il contadino riceve dei contributi come gestore del territorio. Perché di fatti è importante che ci siano degli agricoltori per la manutenzione del paesaggio, perché se non ci fosse l'agricoltura, che avrebbe abbandonato, saremmo in una selva.»

S'agissant des alpages, selon un rapport de novembre 2022 sur les paiements directs attribués pour l'estivage (OFAG, 2022a), il existe trois catégories de contributions :

- la contribution d'estivage afin de « maintenir un paysage cultivé ouvert » (p.7)
- la contribution à la biodiversité dans l'idée de « promouvoir et de préserver la biodiversité » (p.8)
- la contribution à la qualité du paysage pour des « projets cantonaux de préservation, promotion et développement des paysages cultivés diversifiés » (p.9).

La contribution d'estivage soutient l'idée de faire pâturer les animaux dans les prés, ce paiement est une incitation à perpétuer cette activité sur les alpages. La contribution à la biodiversité promeut certaines pratiques en faveur des écosystèmes.

En outre, l'aspect paysager et environnemental est dans certains cas précisément reconnu et valorisé, c'est le cas pour les lieux recensés dans les inventaires fédéraux (OFEV, 2022b). Cette reconnaissance engendre des réglementations sur la gestion, puis sur l'agriculture quand des espaces agricoles y sont inclus. A propos des inventaires fédéraux nationaux, « la Confédération et les Cantons sont légalement tenus de conserver intacts les caractéristiques paysagères naturelles et culturelles de ces objets ainsi que leurs éléments marquants » (OFEV, 2022b, en ligne). Les pouvoirs étatiques veillent à la préservation de ces espaces, l'alpage du Lucomagno étant situé au cœur d'une zone inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OFEV, 2017), ceci peut engendrer certaines contraintes.

Les pouvoirs politiques peuvent donc orienter certaines décisions concernant l'agriculture, notamment grâce aux paiements directs incitant certaines pratiques, mais aussi dans le cadre des zones protégées quand l'activité agricole y est présente. La Confédération est considérée comme un CSR.

d. L'IP lait et le marché

L'interprofession du lait demeure un second CSR. Au sein du paysage agricole helvétique, le secteur laitier est conséquent. En 2022, selon l'OFAG il représente près de 20 % de la production agricole nationale, 3.8 millions de tonnes de lait sont produites (OFAG, 2022b). Nous avons vu précédemment qu'aujourd'hui le marché laitier ne dépend plus de l'Etat mais de l'interprofession laitière. Sur son site internet, l'interprofession du lait se définit comme la « plateforme commune de l'économie laitière suisse ». Ses membres sont des organisations de producteurs et transformateurs de lait, des entreprises industrielles et des entreprises du

commerce de détail (Interprofession du lait, s. d.)²⁸. Par ailleurs, dans la Loi fédérale sur l'Agriculture (1998), nous pouvons lire :

« art. 37

« l'élaboration d'un contrat-type pour l'achat et la vente de lait cru incombe aux interprofessions du secteur laitier. Les dispositions du contrat-type ne doivent pas affecter de manière notable la concurrence. La fixation des prix et des quantités reste en tout état de cause de la compétence des parties contractantes. »

Ainsi, l'organisation du secteur laitier dépend des interprofessions, incluant tous les acteurs de l'économie laitière. La production est complètement intégrée au sein du marché économique. En outre, si nous revenons sur le cadre constitutionnel, l'imbrication de l'agriculture (au sens large) au sein du marché économique est claire dans la Constitution, qui prévoit une production agricole répondant aux « exigences de développement du marché » (voir précédemment, art. 104 de la Constitution).

Finalement, le système imposé et organisé par l'IP Lait oriente certaines décisions au niveau de l'élevage puisque les éleveurs doivent réussir à s'intégrer au sein du marché économique. Le bénéfice qu'ils peuvent obtenir en sélectionnant telle ou telle production est déterminé par les prix du lait. En fonction du contexte économique du secteur (même si cela ne constitue pas un facteur unique) les éleveurs font des choix pour obtenir une rentabilité. La transformation du fromage en alpage est notamment un moyen de réaliser des bénéfices en comparaison à la seule production laitière hivernale (entretiens, agriculteurs, Blenio, 22.03 & 29.09.2023). L'état économique global de chaque exploitation influence également la ressource alpestre. En cas de situation particulièrement difficile par exemple, si une exploitation décide de s'arrêter, alors elle n'exploitera plus l'alpage (entretien, agricultrice, Blenio, 29.09.2023).

Pour ainsi dire, l'état du marché laitier oriente indirectement les pratiques agricoles en alpage. L'IP lait est intégrée aux CSR.

e. Les touristes

Les touristes jouent un rôle dans la gouvernance alpestre. Leur présence modifie la structure des alpages, certaines décisions sont notamment adaptées pour permettre leur accueil. Ces

²⁸ Interprofession du lait (s. d.). Home - L'interprofession du lait. *Interprofession du lait*. Repéré à <https://www.ip-lait.ch/fr/> (consulté le 26 novembre 2023).

visiteurs (que nous qualifions également par « le tourisme » dans la suite du développement) constituent un groupe d'individus considérés comme un « *critical supporting role* ».

Le paysage de la vallée est la première et principale attraction mise en évidence par les institutions touristiques : « la vallée de Blenio, surnommée la vallée du soleil, est le paradis des amoureux d'une nature toute à découvrir » (Bellinzona e Valli Tourisme, 2021) et le paysage agricole en fait partie (observation, Blenio, 15.07.2023)²⁹. Au Tessin, il existe un peu plus de 400 km de sentiers dont près de 380 km sont répertoriés comme chemins de randonnée de montagne, balisés rouge et blanc (Associazione Ticino sentieri, 2023). Sur les alpages, bergers, randonneurs et excursionnistes à vélo cohabitent puisque de nombreux sentiers les traversent.

Concernant nos deux zones d'étude, le sentier pour rejoindre la cabane Adula depuis Olivone ou Ghirone passe sur l'alpage de Carassina. La gestionnaire de l'alpage raconte que quand il fait particulièrement chaud en plaine, la fréquentation augmente en altitude. Lors de l'été caniculaire 2022, il y avait énormément de monde qui passait continuellement devant l'alpage, alors qu'habituellement la fréquentation se concentre massivement sur les week-ends avec une météo favorable (conversation informelle, alpage, 02.08.2023). Quant au Lucomagno, la zone est particulièrement attractive et il y a un grand passage (entretien, membre du secteur touristique, Blenio, 03.04.2023). Le centre pro Natura à Acqualda, tout proche, offre différents services tels qu'hébergement, restauration, activités liées à la nature et point d'information (*Centro Pro Natura Lucomagno*, 2023). Le *patriziato* a lui-aussi un point d'information à Casaccia, (entretien, *patrizio*, Blenio, 27.04.2023).

Pour une représentante du secteur touristique, l'opportunité touristique est désormais bien ancrée dans les mentalités. Elle déclare : « je trouve que le touriste est de plus en plus accepté parce qu'on ne le voit pas comme un ennemi, mais comme une opportunité dans beaucoup de domaines »³⁰ (entretien, Blenio, 21.04.2023). Selon cette même personne, c'est grâce à cela que de nombreux magasins autonomes et automates de vente (des produits fermiers) se sont développés dans la région. La plupart des alpages vendent aussi leurs produits sur site. Selon deux agriculteurs cela permet d'amortir les coûts et de tirer un premier bénéfice de la production (entretiens, Blenio, 17.03 & 22.03.2023), ensuite le fromage à pâte dure est

²⁹ A la station de recharge des vélos électriques de Olivone près du centre Polysport, en lisant le panneau didactique le touriste est invité à découvrir la vallée de Blenio avec son paysage agricole de longue tradition et d'un grand intérêt naturel, historique et culturel.

³⁰ “*Io trovo che sempre di più il turista è accettato perché non lo si vede come un nemico, ma lo si vede come un'opportunità in tante cose.*”

généralement stocké par les agriculteurs près de leur exploitation, il peut alors être vendu le reste de l'année.

Les deux territoires d'alpages sont fréquentés par les touristes, la cohabitation suscite la prise en compte du passage d'excursionnistes sur les alpages par les agriculteurs. L'influence du tourisme en tant qu'agent d'influence sur les pratiques agricoles en alpage est plus étayée dans la partie suivante.

f. La STEA

La société d'économie alpestre tessinoise (STEA) constitue elle aussi un CSR sur la gestion alpestre, notamment par le biais du fromage AOP (Appellation d'Origine Protégée).

La STEA existe depuis 1946, c'est une association dont l'objectif est de soutenir et d'encourager l'agriculture de montagne en général mais aussi et surtout l'économie alpestre. Par ailleurs, selon ses statuts :

« art. 3

la STEA promeut :

1. le maintien de la qualité du fromage d'alpage tessinois dans le respect de la tradition, et sa protection au travers de la DOP (dénomination d'origine protégée) »³¹ (STEA, s. d.)³².

Comme nous pouvons le lire sur son site internet, dans les premières décennies qui ont suivi sa création, la STEA a accompagné l'amélioration des infrastructures et des conditions de travail et de vie sur les alpages. Aujourd'hui, l'association focalise son activité sur la gestion de la marque AOP et sa promotion, ainsi que des autres produits alpestres (STEA, s. d.). Au sein du réseau des alpages tessinois, la STEA est donc un incontournable pour les agriculteurs qui produisent le fromage AOP. Nos deux alpages en vendent, ils doivent donc se conformer aux exigences du cahier des charges de la marque (observation, assemblée générale STEA, Blenio, 16.04.2023). La STEA se trouvant être l'auteurice du document, elle influence certaines pratiques de l'agriculture alpestre.

³¹ “La STEA promuove: 1. il mantenimento della qualità del formaggio d'alpe ticinese, nel rispetto della tradizione e la sua protezione tramite la DOP (Denominazione di Origine Protetta).”

³² STEA (s. d.). Chi siamo. STEA - Società Ticinese di Economia Alpestre. Repéré à <https://www.stea.ch/chi-siamo> (consulté le 27 novembre 2023).

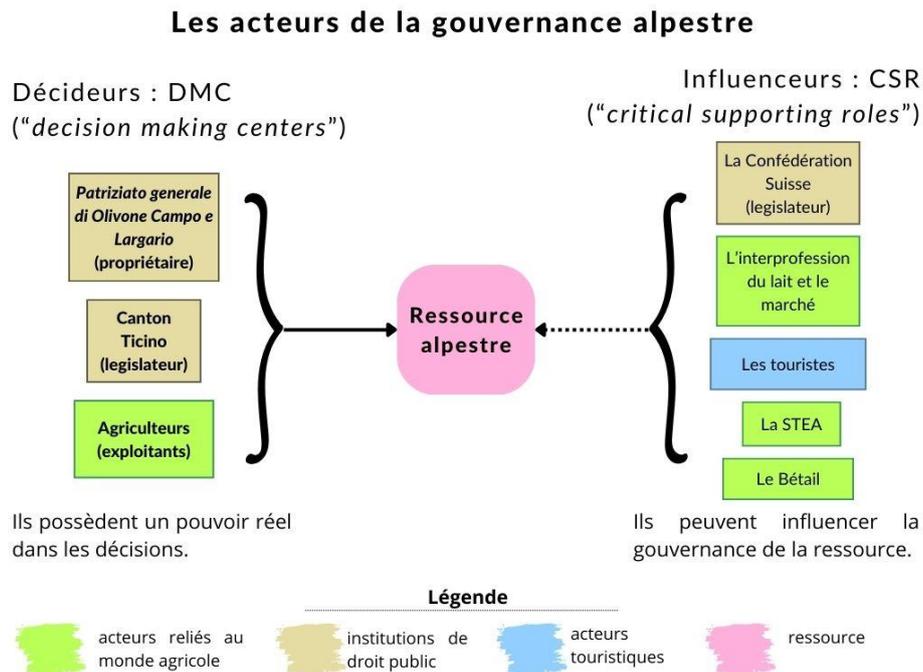
g. Les vaches

En s'intégrant dans l'approche « *more than human commons* » nous comptons également le bétail au sein des « *critical supporting role* », même s'il ne constitue pas un individu ou une organisation humaine, les influences du bétail sur la ressource et sa gouvernance ne sont pas négligeables. Les zones qu'ils parcourent, ou bien les herbes qu'ils pâturent, sont par exemple des choix décisifs quant à l'évolution de la végétation. Aussi, les animaux sont les premiers utilisateurs de la ressource, cependant, ceux-ci ne sont pas répertoriés au sein des décideurs car ils n'ont pas de pouvoir franc au sein du système de gouvernance. Selon un anthropologue interrogé, « les non-humains (...) sont des sujets vivants qui peuvent aussi faire paysage, aussi faire territoire, dans leur façon de concevoir le monde et d'agir sur le monde » (entretien, Blenio, 29.09.2023). Il est évident que ces comportements sont induits par la gestion humaine du troupeau et des espaces, néanmoins, soulignons que les éleveurs notent une certaine indépendance chez les vaches. Un agriculteur m'expliquait sur le terrain « aujourd'hui elles [les vaches] ne sont pas contentes car on les met sur le même pâturage que celui d'hier. Elles préfèrent l'herbe fraîche »³³ (conversation informelle, alpage, 03.08.2023). Une autre agricultrice précise que ce sont les vaches qui « décident où elles veulent aller », il arrive ainsi qu'elles s'échappent d'un parc parce qu'elles préfèrent l'herbe d'à côté (conversation informelle, agricultrice, alpage, 29.06.2023). Ainsi, les vaches représentent un corps de CSR. Des exemples concrets de leur impact sur la gouvernance sont présentés dans la deuxième partie.

En somme, la gouvernance de la ressource alpestre du *Patriziato Generale di Olivone Campo e Largario* s'articule entre de nombreuses entités. Le patriziato, les paysans et le Canton ont un pouvoir explicite dans les décisions qui concernent la gestion des alpages. Ensuite, d'autres acteurs l'influencent également, souvent indirectement. Les politiques publiques au niveau fédéral tout comme le marché économique au sein du secteur laitier ont un rôle important et orientent de nombreux choix dans la gouvernance. Le caractère touristique de la zone force à prendre cet aspect en considération. Puis, la STEA dont de nombreux exploitants d'alpages tessinois sont membres demeure un acteur important. Enfin, le bétail ne doit pas être oublié, il reste le premier consommateur de la ressource (Fig. 4).

³³ "Oggi [le mucche] non sono contente perché le mettiamo sullo stesso pascolo di ieri. Preferiscono l'erba fresca."

Figure 4 Schéma résumé des acteurs impliqués dans la gouvernance alpestre.



❖ Les résultats de cette gouvernance pour l'agriculture sur les alpages

Maintenant que nous avons identifié les acteurs ayant un rôle à jouer dans la gouvernance alpestre, essayons de comprendre quels sont les résultats de cette gouvernance polycentrique pour l'agriculture sur les alpages.

I. Le système de gouvernance à l'échelle locale

Afin de comprendre comment la gouvernance globale s'établit, il faut d'abord percevoir les différents intérêts entre les deux premiers gestionnaires de la ressource (paysans et *patrizi*). Les *patriziati* se doivent d'entretenir leurs biens (entretien, *patrizio*, Blenio, 08.06.2023) puisque le troisième décideur, le Canton, les y astreint. En effet, selon l'article 7 de la LOP, chaque *patriziato* doit gérer ses biens, particulièrement ses biens agricoles³⁴. Comme l'explique un membre du PG-OCL, la location des alpages ne leur procure pas de bénéfices économiques mais permet le maintien des lieux en bon état (utilisation et entretien des infrastructures et des près) (conversation informelle, Blenio, 28.03.2023). Le *patriziato* continue à investir pour dynamiser l'agriculture sur son territoire, par exemple un projet de

³⁴ Extrait de la LOP (1992) (Trad. de l'italien) :

« **Art. 7** Le *patriziato* a le devoir d'organiser la bonne gestion des biens patriciales, de garantir l'utilisation publique et de valoriser les traditions locales.

En particulier :

a) de veiller à la conservation, l'amélioration et la gestion rationnelle des forêts et des biens agricoles. »

développement régional (PDR) d'excellence alpestre³⁵ est prévu en Tessin, il traversera notamment l'alpage du Lucomagno et dans ce projet le PG-OCL projette d'agrandir son point d'information touristique à Casaccia pour vendre les produits alpestres de la zone (au-delà du simple alpage de Pian Segno) (PG-OCL, 2023). Quant aux agriculteurs, l'alpage, où plutôt les herbages qui s'y trouvent, constituent la ressource nécessaire à la production d'un fromage de qualité (Bontognali et al., 2015), générateur de bénéfice économique important³⁶. Comme l'explique un *patrizio*, grâce à l'entretien des alpages, les paysans bénéficient d'un accès à des infrastructures convenables à leurs besoins et conformes aux normes légales (entretien, Blenio, 08.06.2023). Chacun tire donc profit de cet usage. L'interdépendance entre les alpages, et par extension leur propriétaire, et les agriculteurs peut se résumer selon les propos d'un employé communal « les exploitations agricoles ont besoin des alpages et les alpages ont besoin des exploitations agricoles »³⁷ (entretien, Blenio 21.03.2023). Pour le PG-OCL, l'objectif est donc de continuer à louer les alpages, ainsi le paysage et l'activité sont maintenus (entretien, *patrizio*, Blenio, 28.03.2023). Les agriculteurs ne se voient pas perpétuer l'activité sans l'estivage en altitude. L'un d'eux explique qu'il n'est pas possible de vivre sans l'alpage puisque c'est généralement le premier revenu des éleveurs locaux³⁸ (entretien, Blenio, 22.03.2023). Aussi une autre agricultrice déclare « ça fait partie de nous l'alpage »³⁹ (entretien, Blenio, 15.03.2023).

Entre le *patriziato* et les locataires, c'est un système de relations formelles (avec les contrats) et informelles qui permet de gérer la ressource puisque ce modèle s'insère également dans une communauté rurale au sein de laquelle les gens se connaissent, et où l'entraide et la confiance prévalent (3 conversations informelles avec des locaux, Blenio, 03.03, 10.03.2023). Une agricultrice témoigne : « nous [les agriculteurs] demandons peu et ils [le PG-OCL] demandent peu. (...) Aussi parce qu'après 30 ans, nous en savons plus sur l'alpage qu'eux, pratiquement »⁴⁰ (entretien, Blenio, 15.03.2023). Les rapports de proximité facilitent la collaboration dans les projets. Lors d'une discussion, un éleveur m'expliquait notamment que le projet de restructuration de l'alpage du Lucomagno avait été mené en collaboration entre le PG-OCL et

³⁵ Les PDR « encouragent la création de valeur dans l'agriculture et la collaboration régionale » (OFAG, 2022c).

³⁶ Ceci est mis en avant dans l'étude cantonale sur les *patriziati* (Canonica, 2009) et a aussi été souligné lors de l'assemblée de la STEA le 16.04.2023.

³⁷ « *Le aziende agricole hanno bisogno le alpi e le alpi hanno bisogno delle aziende agricole.* »

³⁸ Nous reviendrons plus précisément sur le facteur économique par la suite.

³⁹ « *E proprio una nostra caratteristica l'alpe!* »

⁴⁰ « *Noi [i contadini] chiediamo poco e loro chiedono poco. (...) Anche perché, dopo 30anni, sappiamo più noi dell'alpe che loro, quasi.* »

la *società boggesi Lucomagno*, déjà locataire (conversation informelle, Blenio, 16.03.2023).

Un autre raconte ainsi :

« le patriziato a été très généreux, il nous a aidés, a construit les infrastructures. Nous, moi en personne, j'ai réalisé toute la mise en fonctionnement des salles, j'ai acheté les machines de traite, avec un groupe électrogène car il n'y avait rien. Et nous avons arrangé le bâtiment où devait être fabriqué tout le fromage des deux *boggie*⁴¹ »⁴² (entretien, Blenio, 22.03.2023).

D'autre part, nous avons remarqué que la gestion alpestre constitue désormais un coût financier non négligeable pour les propriétaires, au-delà du PG-OCL les *patrizi* sont plutôt unanimes là-dessus. Les investissements nécessaires au maintien des infrastructures alpestres sont conséquents. Un premier *patrizio* d'Aquila explique « les alpages, si nous encaissons 5, nous en dépensons 7 »⁴³ (entretien, Blenio, 17.04.2023). Un autre à Biasca raconte que c'est essentiellement pour des raisons budgétaires qu'il a voté contre la rénovation d'un alpage. L'entretien de la route associée engendrerait des dépenses que le *patriziato* ne serait probablement pas en mesure de supporter dans les prochaines années (entretien, Serravalle, 04.05.2023). Un troisième à Olivone s'exprime sur les coûts de maintenance des infrastructures :

« le problème de l'alpage, c'est qu'il n'est utilisé que trois mois par an au maximum. Et cela coûte cher, ce n'est pas la construction, mais les infrastructures internes, les chaudières, les écrémeuses, qui sont là-haut en hiver avec le froid et le gel. Et cela demande de l'entretien »⁴⁴ (entretien, Blenio, 08.06.2023).

Lors de l'assemblée générale du PG-OCL, les différents travaux réalisés cette année ont été présentés. Par exemple, en 2022, il y a eu des travaux d'entretien de la cave de l'alpage de Pian Segno pour un coût de près de 39'000 CHF, dont 26'000 sont restés à sa charge. De plus, les infrastructures sont nombreuses puisqu'elles comprennent les bâtiments de traite, de production du fromage, aqueducs ou encore l'hébergement du personnel et les voies d'accès

⁴¹ A l'époque, il y avait deux *boggie* sur le Lucomagno, celle de Samprou et celle de Pian Segno. Par la suite, et avec la création du nouvel alpage, elles se sont réunies sous la *società boggesi Lucomagno* (entretien, agriculteur, Blenio, 22.03.2023)

⁴² «*Il patriziato è stato molto generoso, ci ha aiuto, ha costruito le sale. Noi, io in persona, ho programmato tutto la sistemazione delle sale, ho comperato le macchine da mungere, con un generatore di corrente perché non c'era niente e abbiamo messo a posto la cascina dove si doveva fabbricare tutto il formaggio delle due boggie.*»

⁴³ «*Le alpi, se incassiamo 5 ne spendiamo 7.*»

⁴⁴ «*Il problema dell'alpe e che si adopera al massimo tre mesi all'anno. E che costano. Non è la costruzione, ma che costano sono le infrastrutture interne, le caldaie, le scrematici e rimangono troppo ferme, e sono su d'inverno col freddo, gelo. E hanno una forte manutenzione.*»

(routes, téléphériques, ponts). Il est donc primordial de tenir compte de ces coûts éventuels (observation, assemblée générale PG-OCL, Blenio, 24.04.2023). De ce fait, aujourd'hui les investissements alpestres sont entrepris avec prudence. Pour la rénovation de l'alpage de Predasca, un plan de simulation budgétaire de longue durée a été présenté aux membres du PG-OCL lors de l'assemblée et le *patriziato* s'est rapproché des institutions pour obtenir leur soutien :

« heureusement, autant le Canton, que des fonctionnaires de Berne, de la Confédération sont venus ici. Le Parrainage Coop et la Patenshaft sont également venus. Ils ont compris l'importance du projet, que la continuité de l'alpage est garantie, ils constatent que le produit est bon, qu'il y a un marché. Ainsi, d'une certaine manière cela a permis leur aide et soutien, et aujourd'hui, par chance, depuis peu nous avons réussi à terminer le plan budgétaire »⁴⁵ (entretien, *patrizio*, Blenio, 27.04.2023).

Nous avons vu précédemment que l'activité agricole est encore très présente sur le territoire, cela permet au *patriziato* de pouvoir investir autour de l'économie alpestre sur l'avenir. Comme vu dans l'exemple de Predasca ainsi que pour le projet d'agrandissement du centre d'informations du PDR, afin de pérenniser leurs alpages, les *patriziati* adaptent des stratégies au cas par cas.

Cette maintenance des alpages par le *patriziato* offre une ressource disponible et attractive aux agriculteurs. Selon une agricultrice, pour nombre d'entre eux, investir pour moderniser les infrastructures sur leur propre ferme constitue déjà une dépense importante à organiser judicieusement, sur un temps long (conversation informelle, Blenio, 22.03.2023). L'accès à des alpages prêts à l'emploi représente ainsi une économie de temps, d'argent et d'énergie. Le système en *boggia* permet à des exploitations hétérogènes d'accéder à l'alpage, à Predasca, par exemple, il y a trois entreprises de 40-45 vaches et une avec seulement 5-6 (entretien, *boggese*, Blenio, 17.03.2023).

Les gestionnaires d'alpage constituent des acteurs décisifs quant à leur exploitation quotidienne. Leur gestion du troupeau est particulièrement influente quant à l'évolution de la ressource fourragère. Si nous prenons l'exemple de Carassina où il a été décidé de ne plus faire pâturer le bétail en face de la maison alpestre, nous observons que sur cet espace un

⁴⁵ “Per fortuna sia il cantone, sono stati qua anche dei funzionari da Berna, della Confederazione, sono stati quelli del Padrinato Coop, della Patenshaft. Hanno capito l'importanza del progetto, hanno capito che la continuità dell'alpe è garantita, vedono che il prodotto è molto buono, che c'è lo smercio errato; quindi, anche questo ha fatto sinché loro ci hanno poi aiutato, ci hanno sostenuto e adesso, per fortuna da poco tempo siamo riusciti a terminare il piano finanziario.”

processus de reboisement s'opère (Fig. 5). Inversement, quand les prés sont entretenus, que les vaches y pâturent annuellement et qu'ils sont nettoyés par les agriculteurs, le résultat est tout autre (Fig. 6). Ceci est ainsi déterminant sur la ressource future pour l'agriculture.

Figure 5 Reboisement d'une zone de pâture non exploitée à Carassina (©N. Lorenzi).



Figure 6 Pâturage entretenu et exploité à Carassina (©N. Lorenzi).



Dans une autre mesure, ces choix de gestion agricoles peuvent être propulsés par les comportements des animaux. Auparavant, les vaches pâturaient dans le prés abandonné (Fig. 5), mais elles revenaient très souvent blessées, c'est pour cette raison qu'il a été décidé de ne plus les faire paître à cet endroit (conversation informelle, alpage, 02.07.2023).

Le comportement du bétail et le type de bétail en lui-même affectent la ressource. Les vaches, les chèvres et les moutons ne paissent ni les mêmes herbages, ni de la même façon. Par exemple, la présence des vaches favorise la reproduction de certaines plantes et l'exploitation de certains espaces (entretien, biologiste, Serravalle, 04.05.2023). La fertilisation naturelle a un effet sur la végétation, les nutriments présents dans les excréments nourrissent les sols (entretien, biologiste, Biasca, 22.03.2023). Ceux présents dans les farines végétales particulièrement riches peuvent modifier la flore endémique, qui d'ordinaire est plutôt maigre.

Une agricultrice explique qu'en présence de farines végétales dans les rations : « quand les vaches fertilisent, elles apportent des nutriments qui ne devraient pas se trouver là (via le maïs, le soja) alors que si elles mangent uniquement de l'herbe, il n'y a pas ce problème »⁴⁶ (entretien, Blenio, 29.09.2023). Les comportements animaux et les pratiques agricoles sont étroitement liés, ils jouent un rôle important sur l'état de la ressource fourragère future.

En résumé, au niveau local la gouvernance alpestre s'articule entre le *patriziato* qui maintient les alpages en état de fonctionnement, et les agriculteurs et leurs troupeaux exploitant la ressource annuellement. Ces deux entités collaborent de façons formelles et informelles. Le *patriziato* est légalement tenu d'entretenir ces biens alpestres et cette maintenance est parfois synonyme d'investissements financiers lourds qu'il faut pouvoir absorber. Néanmoins, grâce à cela les agriculteurs bénéficient d'un accès à des alpages fonctionnels. Les bergers, qui eux-mêmes s'adaptent aux besoins du bétail, entretiennent concrètement l'alpage.

Ensuite le Canton s'immisce aussi dans la gouvernance pour certains projets ou des décisions sur la gestion de la ressource. Nous présentons quelques exemples en ce sens.

L'un des premiers concerne le projet de rénovation de l'alpage de Pian Segno – Casaccia il y a quelques décennies pour lequel l'avis du Canton a été déterminant. En 1900, une première idée de rationalisation et unification de l'alpage voit le jour, mais les différents *patriziati* concernés ne réussissent pas à trouver une entente concernant la *pezza comune*, surface sur laquelle plusieurs *patriziati* jouissent de droits d'usage. Le Canton n'y est pas favorable tant que cette situation n'est pas clarifiée. En 1987, le conflit enfin résolu, un accord est conclu, ce qui permet de relancer le projet d'amélioration alpestre (Commissione speciale delle bonifiche fondiaria, 1990). En parallèle, les deux *boggie* de Pian Segno et Samprou, comprenant 19 entreprises agricoles, se réunissent déjà pour travailler ensemble, en anticipation du futur alpage (entretien, agriculteur, Blenio, 22.03.2023). Dans ce cas de figure, les conditions cantonales ont amené les *patriziati* à rationaliser et clarifier l'utilisation des terres, puis elles ont également propulsé la mise en place du système actuel de *boggia* pour permettre la création de l'alpage actuel⁴⁷.

Les choix ne reviennent donc pas uniquement aux *patriziati* et l'aval du Canton est parfois nécessaire. Pour démontrer cette position élémentaire de l'Etat, prenons un autre exemple. Un

⁴⁶ “Quando le mucche concimano, portano dei nutrienti che non dovrebbero essere lì (tramite il mais, la soia). Invece se mangiano da solo erba non c'è questo problema.”

⁴⁷ Ce système de *boggia* n'est à cette époque pas inédit, nous le retrouvons déjà dans d'autres vallées tessinoises avant cette période (Bertogliati, com. pers., 2021). Référence complète, voir note de bas de page numéro 15.

membre du PG-OCL évoque qu'il y a quelques années, au vu des coûts d'entretien des alpages pour l'institution, le *patriziato* songeait à augmenter le prix de location d'un alpage mais le Canton n'a pas donné son accord. Il précise alors que le coût de location est déterminé par celui-ci, pour le *patriziato* il est possible de le baisser mais non de l'augmenter (conversation informelle, Blenio, 14.04.2023). Le pouvoir cantonal décide également de la charge usuelle au niveau du bétail. Pour le Lucomagno, un agriculteur explique ainsi :

« Lui : - ils [le Canton] ont effectué de nouveaux calculs pour les subsides, pour la récupération des pâturages. Ils ont fait des études pour augmenter les pâturages. Parce qu'il y avait un problème, ils disaient qu'il n'y avait pas assez de pâturages pour les vaches que nous avons.

Moi : - *Trop de vaches ?*

Lui : - Trop de vaches mais finalement après avoir fait l'étude agricole, il peut y en avoir plus en théorie, mais la fromagerie est petite pour augmenter le nombre de vaches laitières » (entretien, Blenio, 16.03.2023).

Finalement, le Canton garde un œil sur la gouvernance alpestre dans le but de permettre l'estivation et de garantir une exploitation régulée de la ressource.

La gouvernance s'organise principalement entre ces trois différents centres de décisions agissant selon leurs fonctions et compétences. Les agriculteurs sont principalement acteurs dans la gestion alpestre quotidienne, le *patriziato* agit en soutien pour entretenir son bien, notamment pour les gros projets. Enfin, le législateur garde un œil attentif sur ce qui est fait et intervient dans certains processus pour garantir une bonne gestion des alpages.

II. L'influence du contexte économique et politique

Au sujet de l'influence étatique, nous avons précédemment évoqué les différents types de paiements directs pouvant être octroyés aux alpages. Il est écrit sur le site internet de la Confédération que ces paiements directs « encouragent » des prestations d'intérêt public qui correspondent à des objectifs nationaux (OFAG, 2023).

Considérant l'exploitation alpestre, le contexte économique ne peut être omis puisque son état actuel rend les agriculteurs *bleniesi* dépendants des alpages. Sans transformation, la valeur ajoutée de la production laitière est extrêmement faible, autour de 0,40 CHF (entretiens, agriculteurs, Blenio, 01.05 & 29.09.2023), c'est ce que touche la majorité des éleveurs en période hivernale (avec les contributions étatiques). Sans fromage d'alpage une exploitation n'est pas viable. Un agriculteur s'exprime :

« l'alpage est pratiquement la seule chose qui compte pour un agriculteur de nos jours, car le lait ne vaut plus rien. Le seul profit que l'on peut faire, c'est la vente du fromage estival sinon, cela ne sert à rien, on ne vit que grâce aux subventions du gouvernement fédéral. (...) Tu ne tiens même pas une journée »⁴⁸ (entretien, Blenio, 22.03.2023).

Compte-tenu des prix du lait (définis par l'IP lait) la ressource alpestre, ainsi que la production qui en découle, sont financièrement essentielles pour les agriculteurs. Une éleveuse note également l'importance d'un contexte économique favorable hors saison pour la perpétuation de l'estivage :

« aujourd'hui, il y a un risque que de nombreuses personnes arrêtent et vendent leurs vaches laitières parce que ce n'est pas rentable. Dans la vallée de Blenio, il y a encore beaucoup d'agriculteurs, mais dans d'autres parties du Tessin, la tendance est déjà à l'abandon de la production laitière. Et s'il n'y a plus d'exploitations, les alpages ne sont plus utilisés. Aujourd'hui déjà, les gens essaient de faire venir des vaches de la Suisse alémanique. Il est très important pour la durabilité d'avoir une bonne situation même en hiver »⁴⁹ (entretien, agricultrice, Blenio, 29.09.2023).

Nous notons tout à l'heure l'impact des choix de gestion agricole sur l'état de la végétation, plus globalement, nous voyons ici que c'est aussi la présence d'exploitations agricoles dans la région qui est décisive concernant le devenir des alpages. Sans exploitations agricoles locales, il n'y a pas d'agriculture en altitude pendant l'été et ces exploitations sont directement liées au marché laitier national. Un anthropologue s'interroge et s'inquiète quant à la viabilité de ce modèle de dépendance économique à l'Etat pour le futur : « Il suffirait d'un micro-changement pour que ça pète ?! » (conversation informelle, Blenio, 03.07.2023). Dans ce contexte, le revenu de la production fromagère est donc essentiel pour les exploitations. L'agricultrice citée juste au-dessus résume la situation :

« en montagne, la production d'un litre te coûte environ 1,50 CHF et tu le vends 0,40 CHF (moins les différents frais de transport et de manutention du point de collecte du lait) à l'industrie. (...) En hiver, le prix du lait au Tessin est très bas. Un bon rendement pour la production de fromage d'alpage est donc

⁴⁸ *“L'alpe praticamente è l'unica cosa che conta per un'agricoltore al giorno d'oggi, perché il latte non lo pagano più niente. L'unico guadagno che puoi fare è la vendita del formaggio d'estate. Altrimenti non c'è più scopo. Puoi vivere solo con il sussidio che prendi dalla Confederazione, ma altrimenti per guadagno, per la carne e per il latte, non stai in piedi, niente, neanche un giorno.”*

⁴⁹ *“Adesso, c'è il rischio che tanti smettono e vendono le mucche da latte perché non rende. In valle di Blenio ci sono ancora tanti contadini ma in altre zone del Ticino la tendenza ad abbandonare la produzione di latte è già molto presente. E se non ci sono più le aziende, gli alpi non sono più caricati. Già adesso si cerca di fare venire mucche della svizzera interna. Per la sostenibilità è importantissimo di aver buona situazione anche d'inverno.”*

très important pour les exploitations de montagne »⁵⁰ (entretien, Blenio, 29.09.2023).

Si la seule production laitière, n'est en elle-même que très peu, si ce n'est pas, rentable pour les exploitants, les agriculteurs tessinois peuvent effectivement se tourner vers la production du fromage AOP (et les subsides de la Confédération). Par exemple, que ce soit celui de Pian Segno ou de Carassina, le prix du fromage AOP mûré une année est de 35 CHF⁵¹. En moyenne, selon un vacancier régulier de la vallée, le prix oscille entre 28 et 35 CHF au kilogramme (conversation informelle, Blenio, 15.07.2023). Par ailleurs, la chaîne de production est nettement plus directe puisque les agriculteurs ne passent pas par l'industrie pour écouler leur stock mais le fromage est transformé et vendu directement sur l'alpage ainsi que dans différents points de vente de la région. Malgré les coûts de gestion alpestre (loyer, main d'œuvre, entretien du matériel, etc.), la production de fromage AOP est largement plus rentable que la vente de lait au sein du canal industriel (Tab. 3).

Tableau 3 Comparaison des recettes de la production laitière au cours de l'année avec celle de l'alpage sans tenir compte des paiements directs.⁵²

	Chaîne industrielle	Production et vente directe de fromage AOP
Production	100L de lait	100L de lait
Equivalent transformé	/	11kg de fromage AOP ⁵³
Recette (CHF) <small>54</small>	Environ 40.-	308 à 385.- environ

Au niveau promotionnel, l'AOP constitue un atout, la marque, aujourd'hui renommée, est une vitrine supplémentaire pour les alpages qui le produisent. L'agence touristique cantonale divulgue la liste des producteurs (Agenzia turistica ticinese SA, 2023). Aussi, le fromage est présenté sous la forme d'un produit que nous pouvons qualifier *du terroir*, un intervenant insistait par ailleurs sur cet aspect à valoriser lors de l'assemblée générale de la STEA

⁵⁰ *“In montagna produrre un litro ti costa circa 1.50 CHF e si vende 0.40CHF (dedotti i vari costi per il trasporto e la gestione del punto di raccolta del latte) all'industria. (...) In inverno il prezzo del latte in Ticino è bassissimo. Quindi una buona resa per la produzione di formaggio d'alpe è molto importante per le aziende di montagna.”*

⁵¹ Prix de vente en été 2023 à la fromagerie Toira (Olivone) pour l'AOP Pian Segno et directement sur l'alpage pour l'AOP Carassina.

⁵² Rappelons que selon l'OFAG, en moyenne, les subventions étatiques représentent 20% des recettes agricoles en Suisse (OFAG, 2022b).

⁵³ **Données fournies par deux agriculteurs** : 100L de lait sont environ égal à 11kg de fromage AOP (conversation informelle & entretien, Blenio, 29.06 & 17.03.2023)

⁵⁴ Calculs réalisés grâce à plusieurs données fournies sur le terrain (entretiens, agriculteurs, Blenio, 01.05 & 29.09.2023 ; conversation informelle, touriste, Blenio, 15.07.2023). Voir aussi note de bas de page numéro 51.

(conversation informelle, Blenio, 16.04.2023). En 2023, sur les différents sites qui font sa promotion, l'aspect traditionnel de la production, ainsi que la qualité de l'environnement alpestre (et du fourrage associés) sont effectivement mis en évidence⁵⁵.

Au niveau national, s'agissant des appellations d'origine contrôlée (AOC), elles sont encadrées par le gouvernement, conformément à l'article 16 de la Loi fédérale sur l'Agriculture (Loi fédérale sur l'agriculture LAgr, 1998). Le label AOP Ticino a été introduit par la STEA qui régit sa production au travers d'un cahier des charges lui-même approuvé par la Confédération. Pour pouvoir produire l'AOP et bénéficier de ses avantages, les producteurs doivent donc respecter ce cahier des charges. Par exemple, lors de l'assemblée de la STEA réunissant le comité d'association et les agriculteurs membres (et ouverte au public), une longue discussion a eu lieu autour de la réglementation concernant l'ajout de farine concentrées dans la nourriture journalière. Aujourd'hui pour pouvoir produire l'AOP, la quantité à ne pas dépasser est de 1kg/j (sur une consommation totale journalière d'environ 15kg) ⁵⁶ et les farines issues d'organismes génétiquement modifiés sont interdites (observation, assemblée générale de la STEA, Blenio, 16.04.2023).

De nos jours, économiquement l'exploitation alpestre est primordiale pour les agriculteurs. Au sein du marché, les prix du lait sont régis par l'interprofession du lait, l'Etat n'a plus la main dessus et les bénéfices sont inexistantes pour les éleveurs. Ceux qui ne dépendent que de la production laitière en hiver subsistent grâce aux paiements directs de la Confédération. Par ailleurs, le contexte économique global dans lequel se situent les entreprises agricoles induit leurs dispositions à estiver (ou non). Plus simplement, la question qui demeure est de savoir si une exploitation est rentable et comment y parvenir, si les paysans n'en trouvent pas les moyens, il y a alors un risque d'arrêt de l'activité, et en conséquence de l'estivation. Toutefois, la production du fromage AOP est lucrative, et nos deux alpages en vendent. Les gestionnaires de la marque AOP (la STEA) et son superviseur (le gouvernement) jouent donc un rôle implicite dans la gouvernance alpestre.

⁵⁵ La STEA, l'agence touristique tessinoise ainsi que *Formaggi dalla Svizzera* valorisent le caractère environnemental, pour ce qui est de l'aspect traditionnel, ce sont la STEA, *Formaggi dalla Svizzera* et le site des AOP-IGP qui le soulignent (Agenzia turistica ticinese SA, 2023; Schweizerische Vereinigung der AOP-IGP, 2023; STEA, s. d.; Switzerland Cheese Marketing, 2023) STEA (s. d.). Il formaggio d'Alpe Ticinese. *STEA - Società Ticinese di Economia Alpestre*. Repéré à <https://www.stea.ch/il-formaggio-dalpe-ticinese> (consulté le 5 juin 2023).

⁵⁶ Selon une étude d'Agroscope, l'ingestion de l'herbe varie en fonction de l'offre sur les pâturages et celle-ci s'établit environ entre 14,3 et 16,2 kg de matière sèche par jour (Münger et al., 2021, p. 14).

III. Agriculture et tourisme, un développement corrélé

Les touristes fréquentant la vallée constituent une part de marché fondamentale des agriculteurs et leur présence influe sur la prise de décision au niveau de l'activité alpestre. En altitude, quelques ajustements ont été entrepris, notamment pour attirer et accueillir. Sur le Lucomagno, les *boggesi* ont mis en place un petit magasin de vente (conversation informelle, alpage, 09.06.2023), quant à Carassina une terrasse a même été construite pour inviter à consommer les produits sur place et il y a un service de restauration (entretien, agricultrice, Blenio, 15.03.2023). Tout cela nécessite une organisation particulière pour servir les clients. Le paysage est désormais pensé et administré en fonction de ce caractère touristique. Nous avons vu que sur le Lucomagno, les paysans ont décidé de ne pas donner de compléments alimentaires au bétail. En ce sens, deux agriculteurs expliquent qu'il ne serait pas judicieux que les touristes voient des camions transporter les céréales régulièrement ou bien qu'il y ait un silo de stockage sur les pâturages⁵⁷. L'impact sur l'expérience perceptuelle du touriste est l'un des arguments justifiant la décision de ne pas utiliser de complément alimentaire sur l'alpage. Par ailleurs, le choix du *patriziato* de rénover son point d'information à Casaccia pour y vendre les produits alpestres de la zone (entretien, *patrizio*, Blenio, 27.04.2023) est lui aussi motivé par la fréquentation accrue du Lucomagno.

En somme, de nos jours ce ne sont pas uniquement les bergers et leurs bêtes qui profitent de ce que la montagne a à leur offrir mais également les excursionnistes. Exploitant cette même ressource, les deux activités co-existent et l'exploitation alpestre s'en trouve adaptée. Les alpages sont désormais pensés et organisés de manière à recevoir des visiteurs. Une partie de l'activité alpestre est réfléchi en fonction de l'existence du tourisme dans ces deux zones puisque les excursionnistes sont présents mais surtout parce qu'ils constituent une part de marché importante pour le commerce des produits d'alpage. Le tourisme a une incidence sur la gouvernance, c'est un facteur pris en compte dans certaines décisions des gestionnaires (construction d'une terrasse et mise en place d'un service de restauration à Carassina, absence de compléments alimentaires pour le troupeau de la *boggia* et création d'un magasin sur l'alpage) comme des propriétaires (agrandissement du bâtiment d'information de Casaccia par le PG-OCL).

⁵⁷ (conversation informelle, alpage, 08.06.2023 ; entretien, Blenio, 16.03.2023)

IV. Le Lucomagno, zone protégée, gestion adaptée

Contrairement à Carassina, l'alpage de Pian Segno est situé dans une zone protégée (principalement IFP & sites marécageux d'importance nationale) et ce paramètre de protection impacte sa gouvernance. Un forestier explique que de manière générale, sur cette zone il faut être particulièrement vigilant pour la gestion environnementale, « c'est un peu complexe car il s'agit d'un inventaire fédéral, il faut donc faire attention à beaucoup de choses » (entretien, Blenio, 01.05.2023). Selon le site internet du gouvernement, le caractère IFP implique que « la Confédération et les Cantons sont légalement tenus de conserver intacts les caractéristiques paysagères naturelles et culturelles de ces objets ainsi que leurs éléments marquants » (OFEV, 2022b).

Avec son recensement au niveau fédéral, la gestion des tourbières et marais est coordonnée au niveau cantonal puisque :

« chaque site marécageux fait l'objet d'objectifs de protection généraux et spécifiques, qui sont concrétisés par les Cantons et mis en œuvre avec leurs instruments, à savoir les ordonnances de protection et les outils d'aménagement du territoire » (OFEV, 2022a).

De ce fait, un *patrizio* explique que sur les zones humides répertoriées, l'Office de la nature et du paysage prévoit la gestion, elle est ensuite approuvée par le *patriziato* (conversation informelle, Blenio, 28.03.2023). A titre d'exemple, si nous observons le plan de gestion de la tourbière d'importance nationale numéro 214 pour l'année 2017⁵⁸, celle-ci présente des espaces sur lesquels ne pas interférer, d'autres à fertiliser avec le fumier d'alpage une année sur deux (en fin de saison d'estivage), ainsi qu'une zone de pâturage. Ainsi, le plan de gestion est prescrit par le Canton, ensuite le PG-OCL l'approuve et l'applique quand il est de son ressort, puis les agriculteurs quand il s'agit du leur.

Comme présenté dans la brochure *Passato, presente e futuro : Lucomagno*, une commission consultative pour l'espace Lucomagno a été mise en place par la commune. Elle rassemble tous les acteurs impliqués dans la gouvernance de ce territoire (la commune, l'office de la nature et du paysage, le *patriziato*, Blenio Tourisme, les *boggesi*, la 3^{ème} circonscription de l'office forestier). Son rôle est de coordonner les différents intérêts, définir des objectifs communs, programmer et organiser la gestion, et la mise en valeur de la zone sur un plan à cinq ans (GECOS sagl, Riazino/Lavertezzo & Ufficio della natura e del paesaggio, 2007).

⁵⁸ (Ufficio della natura e del paesaggio & Patriaziato Generale di Olivone, Campo e Largario, 2022)

Cet acteur est partie intégrante des CSR pour l'espace Lucomagno puisque les objectifs de la commission consultative doivent être suivis sur la zone d'exploitation agricole. Les décisions prises au sein de la commission influencent irrémédiablement la gouvernance de l'alpage.

Il est important de constater que les acteurs présents au sein de cette commission ne diffèrent pas sensiblement des acteurs déjà évoqués en première partie, ce sont plutôt leurs missions qui sont renforcées. L'office de la nature et du paysage et l'office forestier sont des organes du Canton, l'Etat du Tessin a donc un regard particulièrement avisé sur la gestion des lieux. Blenio Tourisme défend les intérêts touristiques. Ensuite, la commune entre exceptionnellement en jeu et occupe une position de premier plan, contrairement à la zone de Carassina. La gouvernance de la ressource alpestre s'inscrit au sein de ce système, où la surveillance et la collaboration entre les différents acteurs est renforcée.

Sur le Lucomagno, la gouvernance de la ressource alpestre est finalement supervisée par les instances étatiques garantes de la préservation du paysage. La commission consultative regroupant les différents acteurs du territoire a également son rôle à jouer. Le caractère environnemental des lieux est pris en compte dans la gouvernance. Bien que les deux alpages soient la propriété du même *patriziato* et destinés au même type d'exploitation agricole, ceux-ci sont sujets à deux systèmes de gouvernance distincts, intégrant des intérêts divers. En tant qu'espace protégé, le Lucomagno présente davantage d'enjeux politiques que Carassina, le caractère environnemental et paysager entre manifestement en considération dans la prise de décision.

V. Interactions entre les acteurs au sein d'un « *polycentric system of governance* »

Au vu de ces résultats, nous vérifions maintenant si notre système de gouvernance correspond aux attributs des PSG, à savoir : plusieurs centres de décisions, agissant en considération les uns des autres.

En effet, il existe trois DMC et nous avons vu qu'il y a quelques décennies, afin de perpétuer l'activité alpestre de la région du Lucomagno et permettre la création de l'alpage unique entre Pian Segno et Samprou, les paysans et les *patriziati* se sont adaptés aux conditions posées par le Canton. Tel qu'il était requis, les *patrizi* ont résolu les rivalités sur les droits d'usage qui freinaient le projet, et les paysans se sont réunis pour coopérer en amont du projet. Par ailleurs, ce système de considération entre les acteurs continue encore aujourd'hui, il est mis en lumière par la stratégie adoptée par le PG-OCL pour obtenir les aides financières étatiques pour la rénovation de Predasca. Dans cet exemple, la prise en considération des autres

décisionnaires s'exerce dans les deux sens. Le *patriziato* a exposé les bénéfices du projet auprès des acteurs cantonaux afin de les convaincre de soutenir le projet. Réciproquement, les administrateurs ont réagi à leur appel et ont été favorables au projet.

En fin de compte, notre système de gouvernance présente trois centres de décisions (*patriziato*, paysans et Canton). Ces acteurs tiennent compte les uns des autres dans leurs actions. D'autres entités ont également une influence indirecte sur ce réseau. La gouvernance s'organise selon les rapports de pouvoirs qui structurent le système.

❖ Synthèse des résultats

En résumé, la gouvernance alpestre est imbriquée à plusieurs échelles, du niveau local à national et elle diffère selon l'alpage en question. De nombreux acteurs d'ordres étatique, institutionnel, économique, associatif ainsi que des individus et du bétail jouent un rôle au sein de celle-ci.

Les politiques fédérales et cantonales représentent une ligne directrice dans la pratique agricole. La Confédération laisse les interprofessions laitières s'autoorganiser mais elle garantit un soutien financier aux exploitations grâce à des paiements directs. L'octroi de ces subventions s'intègrent dans les objectifs politiques et le gouvernement choisit les pratiques qu'il souhaite encourager. Pour en bénéficier, les agriculteurs doivent s'y conformer. Le canton possède quant à lui un droit de veto sur certaines décisions, patriciales comme agricoles, et peut être influent grâce à des contributions également.

Les paysans s'insèrent dans le contexte économique du secteur laitier, l'IP lait à l'échelle nationale et la STEA au niveau cantonal sont des acteurs clés au sein de ce système. L'état du secteur économique laitier, dirigé par l'IP lait, induit certaines pratiques. A l'heure actuelle, la production de lait non transformé est déficitaire et celle de fromage d'alpage particulièrement rentable, les paysans choisissent ainsi de perpétuer l'exploitation et la production alpestre. Au Tessin, c'est la STEA qui coordonne la gestion de la marque AOP, véritable produit phare des alpages. Pour la commercialiser, les deux alpages se conforment à son cahier des charges.

En pratique, sur les alpages, nous observons deux modèles de gestion par les locataires. A Carassina, une exploitation privée exploite l'alpage, en complétant son troupeau par du bétail issu d'autres entreprises tessinoises. A Pian Segno, plusieurs agriculteurs de Olivone (en majorité), ou de la vallée, rassemblent leurs troupeaux pour louer l'alpage selon un modèle communautaire.

La fréquentation accrue des alpages ces dernières années découle sur la prise en compte du tourisme dans l'administration alpestre. Les paysans s'organisent afin de gagner cette clientèle de passage directement sur le lieu de production. Certaines décisions sont aussi réfléchies au rapport de ces visiteurs.

Les animaux, en eux-mêmes, puis par leurs comportements, influencent certaines pratiques agricoles ainsi que l'évolution de la ressource fourragère. Les paysans s'adaptent à leurs besoins puisque c'est le lait que les vaches produisent qui demeure la ressource à transformer.

Finalement, le Lucomagno est un espace protégé d'importance nationale, son statut est donc particulier et celui-ci s'intègre dans un cadre de gouvernance spécifique, les acteurs locaux impliqués sont regroupés au sein d'une commission consultative pour organiser une gestion harmonisée entre les différents intérêts. Dans ce contexte, la Confédération confère également au Canton un droit de regard sur les activités de la zone car les pouvoirs étatiques sont garants de la préservation du milieu.

Le PG-OCL et les gestionnaires d'alpage entretiennent et exploitent la ressource majoritairement selon leurs propres choix, le Canton intervient quelquefois. Il leur arrive de collaborer dans certains cas. Plus globalement, paysans et *patrizi* administrent le territoire alpestre sous l'influence de nombreux aspects émanant des « *critical supporting roles* ». Pour ainsi dire, l'analyse de la gouvernance alpestre ne peut se réduire à une échelle locale entre propriétaires et aux locataires, elle s'établit au cœur d'un système polycentrique dans lequel le pouvoir des acteurs externes est non négligeable.

Le tableau suivant (Tab. 4) synthétise le rôle joué par les différents acteurs de la gouvernance des ressources du PG-OCL.

Tableau 4 Résumé des acteurs de la gouvernance des ressources alpestres.

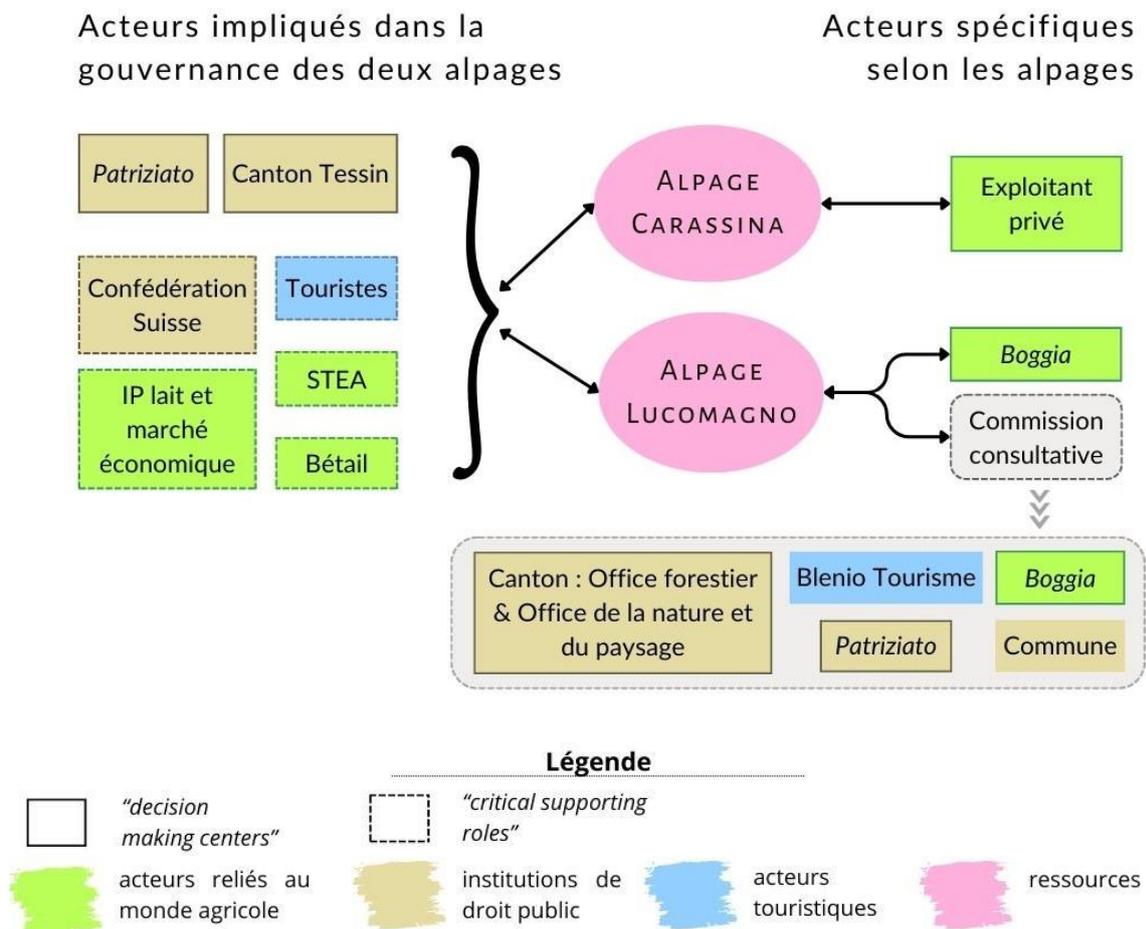
Statut	Entité	Rôle dans la gouvernance
DMC : décideurs	<i>Patriziato</i>	Propriétaire de la ressource
	Paysans	Locataire et gestionnaire de la ressource
	Canton	Intégré dans la prise de certaines décisions, droit de veto
Législateur, influent par son soutien financier		
CSR : pouvoirs d'influence	Confédération	Législateur, influent par son soutien financier
	IP Lait	Cadre le marché économique laitier
	STEA	Encadre la production du fromage AOP
	Bétail	Bénéficiaire de la ressource, influence l'exploitation agricole et la ressource fourragère
	Tourisme	Utilisateur secondaire de la ressource, sa présence influence certaines décisions
CSR spécifique au Lucomagno	Commission consultative	Coordonne et organise la gestion de l'espace protégé sur le Lucomagno

Dans cette analyse nous percevons que la gestion des ressources alpestres du *patriziato* de Olivone correspond à un système polycentrique de gouvernance comme le conçoivent Carlisle et Gruby avec trois pôles décisionnaires dont un acteur externe dans la gestion des alpages : le Canton, le *patriziato* et les agriculteurs ; ainsi que cinq entités externes influentes : la Confédération helvétique, l'interprofession du lait, la STEA, les touristes et les troupeaux. Pour l'alpage du Lucomagno, il existe un acteur d'influence supplémentaire : la commission consultative de la zone protégée.

Le schéma présenté ci-après (Fig. 7) montre les acteurs de la gouvernance de chaque alpage. Certains acteurs (à gauche) influencent la gouvernance des deux alpages, il en serait de même pour *l'alpe Predasca*, le troisième alpage bovin du PG-OCL, ou pour tout autre alpage tessinois, traversé par des sentiers excursionnistes, producteur de l'AOP et possédé par un *patriziato*. Ensuite, sont présentés les acteurs spécifiques pour chaque alpage (à droite) afin de comparer les deux systèmes de gouvernance. Le Lucomagno regroupe un nombre supérieur d'entités concernées. Les acteurs principaux de la gouvernance, les DMC (comme la *boggia*) présents à plusieurs reprises, sont mis en évidence aux différentes places qu'ils occupent sur le schéma. A l'inverse, les CSR, comme l'Office de la nature et du paysage, à la fois membre de la commission consultative et coordinateur de l'entretien des sites protégés ne sont mentionnées qu'une seule fois dans un souci de simplification.

Figure 7 Schéma récapitulatif des acteurs engagés dans la gouvernance de chaque ressource alpestre.

Les acteurs de la gouvernance par alpage



Notre étude s'intéresse particulièrement aux alpages du Lucomagno et de Carassina mais elle demeure représentative du contexte tessinois. En effet, la plupart des alpages étant possédés par des *patriziati* et de nombreux alpages produisant du fromage AOP, les relations entre les acteurs sont similaires (Bontognali et al., 2015). Les alpages dépendent à la fois de leurs propriétaires (les communs) et de leurs exploitants (les paysans et leurs troupeaux), ainsi que du contexte économique et politique tessinois. Quand ils produisent l'AOP, la STEA est également partie prenante de l'équation. Le paramètre touristique peut être absent ou présent sous une forme différente dans d'autres zones. En revanche, d'autres acteurs peuvent également s'intégrer au système comme c'est le cas sur le Lucomagno avec la composante environnementale. D'une manière générale, de nombreux jeux de pouvoirs sont transposables dans les autres vallées tessinoises puis s'agissant des paramètres d'ordre nationaux, à l'échelle de la Suisse.

Discussion

Dans un souci de clarté de l'analyse, les DMC locaux identifiés dans cette étude sont regroupés en catégories : paysans et *patrizi*, bien qu'étant constitués d'individus avec chacun leur propre voix dans les décisions.

Autrefois, étant donné l'absence de cadre politique à échelle nationale et la souveraineté des *vicinanze* comme institution politique locale, les voix de chaque particulier inscrit au sein de la corporation étaient décisives lorsqu'on gérait les biens patriciaux (Bertogliati et al., 2023). C'est toujours le cas, néanmoins, aujourd'hui nous observons une multiplicité d'acteurs supplémentaires. Par ailleurs, en comparaison avec le passé, les patriciens sont plus détachés des problématiques du *patriziato*, il est rare qu'ils aillent en désaccord avec ce qui est envisagé par le bureau (Bertogliati, 2021; Bertogliati et al., 2023). C'est ainsi que nous les rassemblons sous un même corps dans notre analyse. Les conclusions de l'étude sur cinq communes à travers la Suisse montrent que tout au long de leur histoire les corporations sont des structures rassemblant des individus de classe et de milieux différents. Cette hétérogénéité est structurante et elle coïncide avec le fonctionnement de la société externe. A partir du XIX^{ème} siècle, le panel d'acteurs influents sur le territoire s'élargit, de nouvelles entités politiques arrivent (Confédération, Cantons, communes). Aujourd'hui les corporations traitent donc principalement avec ces entités, et si leur pouvoir en demeure réduit, leur travail reste essentiel sur leurs territoires (Haller et al., 2021). Il paraît donc intéressant d'inclure toutes ces institutions dans l'analyse plutôt que d'étudier uniquement les rapports internes au commun.

Quant aux agriculteurs, bien que chacun agisse de manière pondérée sur un alpage précis, ceux-ci sont regroupés sous une seule catégorie puisque même s'ils travaillent pour leur propre compte, ils exploitent les alpages dans un but identique, faire pâturer le bétail et produire du fromage. Afin de faciliter la lecture, les employés d'alpage de la *boggia* y sont aussi inclus. Il est important de noter qu'actuellement certaines valeurs et idéologies communes influent sur la construction identitaire des agriculteurs (Forney, 2011).

En somme, bien qu'il existe sans nul doute des disparités au sein des groupes *patrizi* et agriculteurs, leurs individus partagent des intérêts similaires, ils sont donc regroupés sous deux pôles. De plus, notre étude se concentre sur l'impact des acteurs externes sur la gouvernance des ressources, il était donc plus judicieux de se pencher sur leurs rôles plutôt que de se focaliser spécifiquement sur les agents internes.

❖ *Polycentricité et résilience*

La gouvernance polycentrique s'entrelace autour de jeux de pouvoirs multiples et complexes parfois nécessaires à la résilience du commun. Certains acteurs agissent en réaction à d'autres facteurs relatifs au système global. Par exemple, aujourd'hui les subventions étatiques permettent l'entretien des biens forestiers et agricoles. Cette aide est nécessaire car ces ressources ne sont plus rentables économiquement et leur entretien est onéreux (Haller et al., 2021). La participation de l'Etat dans la gouvernance des alpages permet de les entretenir quand l'exploitation n'est plus concurrentielle financièrement. Cela contribue ainsi à une meilleure résilience.

Bien que complexe, le système de gouvernance polycentrique tel que nous trouvons à Blenio semble robuste dans la mesure où il s'adapte au fonctionnement de la société contemporaine. De nos jours, les institutions étatiques structurent le pays, et le marché économique est un élément incontournable (Haller et al., 2021; Sauvêtre, 2015; Zimmermann, 2004). Pour être résilient, il paraît donc primordial d'intégrer ces facteurs dans la gouvernance et c'est le cas dans notre étude. Aussi, la participation des corporations dans les processus politiques, leur ancienneté et leur efficacité leur confère une légitimité dans la gouvernance territoriale à échelle locale (Nahrath et al., 2012). Selon les conclusions du livre *Balancing the commons in Switzerland*, dans le monde contemporain, les communs sont face au défi de résister à la pression du marché et des politiques gouvernementales. Pour l'instant, les communs réussissent à garder un équilibre, mais ces rapports de pouvoirs pourraient devenir défavorables aux corporations si elle ne se renforcent pas d'avantage et perdent leur force de négociations. Certains aspects limitant la résilience ont été recensés, notamment le désintérêt des membres pour les activités du commun combiné à l'augmentation des tâches à effectuer, et la faible diversité des revenus. Il est alors conseillé d'élargir les revenus économiques des communs, ou encore de renforcer le lien entre les membres et leur corporation (Haller et al., 2021).

Par ailleurs, trois mécanismes d'association des communs avec les instances politiques ont été identifiés comme facteurs de leur résilience dans l'Etat moderne : la médiation, lorsque les corporations agissent comme instances de traduction des mesures et des objectifs mis en œuvre par les politiques publiques ; l'infusion dans les processus politico-administratif locaux ; et la division du travail et complémentarité avec les communes (Nahrath et al., 2012). Le fonctionnement des corporations tessinoises recoupe ces mécanismes. Au Tessin, l'activité patriciale est complémentaire à celle des municipalités puisque les deux entités ont leurs

propres rôles (division du travail) et l'autorité cantonale voit un bénéfice à leurs actions (infusion). Puis, quand les alpages sont entretenus et exploités, cela concorde avec les objectifs nationaux de préservation d'un paysage ouvert (médiation). Ainsi, le PG-OCL est imbriqué dans les processus politiques locaux, son action est légitimée. La participation d'instances économiques, politiques, ainsi que celle des communs, dans la gouvernance alpestre est cohérente dans le contexte présent. Cette *polycentricité* permet d'être résilient face aux défis actuels, étant donné que ces entités sont au cœur de la gouvernance territoriale.

Les alpages tessinois correspondent à une forme de commun qui n'est ni un « primo-commun » ni un « néo-commun » mais un entre deux. Lorsque nous parlons des alpages du *patriziato* nous pouvons les associer aux « primo-communs » existants « en dehors ou avant le marché et l'Etat » (Sultan & Laurent, 2021, p.xvi), puisque ceux-ci sont gérés en communauté depuis des siècles, bien avant le gouvernement contemporain, ils sont aussi inaliénables donc exclus du marché. Pourtant, dans une certaine mesure, comme les « néo-communs » ils s'adaptent aux enjeux actuels, et ne sont pas totalement en dehors du marché et de l'Etat. Par ailleurs, Haller et al. (2021) recommandent aux corporations de manifester leur essentialité et de travailler pour renforcer leur pouvoir de négociation afin de garder un équilibre par rapport à la pression de l'Etat et du marché. La gouvernance des alpages s'intègre dans l'économie et les politiques car elle est supervisée par le Canton et les lois, mais aussi incluse dans le système économique agricole. Cela représente une forme de résilience face à la pression du marché et de l'Etat, mise en évidence par Haller et al. (2021).

Au sein de la gouvernance, l'étendue d'acteurs complexifie les processus de décisions et ralentit les actions, toutefois, cette pluralité permet de tenir compte des différents intérêts dans les décisions et offre de nouvelles possibilités. Avant de pouvoir agir, il faut que les différents « *decision making centers* » soient favorables. Pour la rénovation de Predasca, *patrizi* et *boggesi* attendent actuellement l'aval du conseil d'état tessinois. Sur le Lucomagno, au sein de la commission consultative, les intérêts de tous les acteurs liés au territoire sont entendus et la protection de la zone génère des subventions. Le système polycentrique du barrage de Grimsel (Berne) fait face aux mêmes enjeux de complexification et prolongation des processus décisionnels. La présence de nouveaux acteurs dans le système de gouvernance nécessite de trouver des compromis pour effectuer des travaux sur la zone. Tenant compte des nouveaux enjeux, le Canton a par la suite réuni tous les intéressés pour engager une collaboration et intégrer les différents intérêts (Kellner et al., 2019). Parallèlement, à Plan Pichu (France), la gouvernance est partagée entre sept instances dont les paysans, qui peuvent

faire valoir leurs volontés dans les réunions, mais ces rassemblements nécessitent un investissement de temps et d'énergie. Le regroupement de plusieurs agriculteurs en coopérative permet de perpétuer l'activité agraire liée à la production du fromage Beaufort. Néanmoins, le dispositif sous forme de commun présente des risques en ce qu'il offre la possibilité à des externes de profiter des bénéfices du commun sans en subir les contraintes, comme les touristes (Thomé, 2014). À Crans-Montana (Valais), la gestion de l'eau constitue un système particulièrement complexe en raison de sa répartition géographique et de la diversité des parties prenantes. Des mécanismes formels et informels sont mis en place pour faciliter des accords entre les différents acteurs. Dans le cas spécifique du Grand Bisse de Lens, le consortage assure la gouvernance de l'eau entre droits d'usage ancestraux, intérêts touristiques et hydroélectriques. Les consorts ont également su tirer parti de la présence de la société hydroélectrique, garantissant ainsi un revenu annuel à la corporation grâce aux droits de l'eau et bénéficiant de l'entretien de la zone exploitée par l'entreprise (Nahrath & Bréthaut, 2011). Ces exemples, ainsi que nos résultats, illustrent la difficulté de la gouvernance polycentrique tant sur la temporalité que sur le plan organisationnel. Cependant, ils mettent également en lumière les opportunités qu'elle offre, en prenant en compte divers intérêts et en ouvrant de nouvelles perspectives.

Dans notre étude, l'une des parties prenantes détient plusieurs fonctions au sein de la gouvernance, cette ubiquité n'est pas inédite. Au sujet des alpages tessinois, le Canton peut être à la fois un décideur (DMC), quand il est impliqué dans la prise de décision, et un influenceur (CSR), quand il peut interférer avec les choix entrepris sans détenir un veto. Dans l'étude bernoise également inspirée des « systèmes polycentriques de gouvernance », l'autorité cantonale détient aussi un double pouvoir. Pour le barrage de Grimsel, le Canton intervient en tant que : législateur sur son territoire cantonal, propriétaire de la ressource en eau, puis actionnaire de l'entreprise hydroélectrique gestionnaire et propriétaire du barrage. Dans les deux cas de figure, les institutions cantonales interviennent dans différents champs d'actions grâce à leurs multiples fonctions. La classification en CSR et DMC n'est pas détaillée dans l'article de Kellner et al. (2019) mais nous considérons que lorsque le Canton agit en tant que législateur, de la même façon que la Confédération pour les alpages tessinois, il ne fait qu'influencer indirectement la gouvernance. A contrario, en tant qu'actionnaire de la compagnie hydroélectrique, il devient un décideur. Au sein des systèmes de gouvernance polycentriques, certaines entités sont impliquées à plusieurs reprises, et sous différentes formes.

Dans le livre *La montagne suisse en politique*, il est expliqué que la montagne détient un statut particulier dans l’imaginaire national. Aussi, elle présente des enjeux politiques forts, notamment au niveau du paysage et des écosystèmes (Rudaz & Debarbieux, 2013). L’engouement sociétal pour la montagne et ses nombreuses fonctionnalités, tels que les usages récréatifs et les préoccupations environnementales, tend à marginaliser les besoins agricoles (Eychenne & Lazaro, 2014). En ce sens, les intérêts politiques et sociaux liés à l’espace protégé du Lucomagno sont effectivement pluriels et dépassent le simple paramètre agraire. Le statut d’inventaire fédéral conçoit la zone comme un bien commun du paysage suisse. Cela engendre de nouvelles contraintes pour ses gestionnaires tout en garantissant un appui financier de l’Etat. La plurifonctionnalité aujourd’hui attribuée à la montagne dans la sphère politique et sociale amènent de nouveaux éléments et jeux de pouvoirs au sein de sa gouvernance.

❖ Les enjeux de la gestion à échelle locale

Il semble que la gestion par le *patriziato* aient des bénéfices comme des inconvénients quant à l’agriculture alpestre. Le travail patricial permet aux agriculteurs d’estiver sur des alpages modernes et entretenus, sans avoir à réaliser eux-mêmes les gros travaux de manutention. C’est un bénéfice indéniable en termes de temps et d’argent. Aussi, les *patriziati* sont reconnus par le Canton pour le travail qu’ils effectuent et ils ont accès à des aides cantonales dédiées à cela. Dans les enjeux actuels rencontrés par le *patriziato*, Mark Bertogliati (2021) notait que les problématiques agricoles ne figuraient plus au centre du débat ni en assemblées ni dans l’agenda du commun, ceci pour plusieurs raisons, telles que la diminution du nombre de *patrizi* agriculteurs, des échanges ciblés entre les personnes concernées, ou encore l’imbrication de la sphère politique dans la gestion agricole. Il remarquait également les bénéfices économiques de la ressource alpestre. Dans notre étude, les résultats rapportent que même si les patriciens ne sont plus nécessairement paysans, l’agriculture est tout de même encore au cœur des activités de l’institution, de gros projets en cours étant liés à celle-ci (projet de développement régional d’excellence alpestre, rénovation de l’alpage de Predasca). Aussi, les *patrizi* interrogés ont soulignés les coûts conséquents que représente l’entretien des alpages. La problématique financière a été mise en évidence dans la discussion avec le public à la Conférence de Airolo sur le devenir des *patriziati* (Bertogliati et al., 2023). Compte-tenu de l’enjeu économique et de la diminution d’acteurs directement concernés par la ressource agricole au sein du PG-OCL, il n’est pas impossible que dans le futur, l’administration des

alpages puisse apparaître comme un poids dans la gestion communautaire et être peu à peu délaissée par l'institution.

Par ailleurs, une étude française alerte quant à l'exclusion des éleveurs de l'administration de la ressource exploitée pour sa gouvernance. Cette séparation entre les éleveurs et l'administration de la ressource est due à la professionnalisation de l'agriculture et la diversification des activités en montagne. Aujourd'hui la plupart de la population montagnarde n'a pas de lien direct avec l'agriculture et, comme ils l'expliquent, « dans les faits, les éleveurs, en tant que bénéficiaires, ne sont pas directement impliqués dans la définition des règles, qu'ils soient d'ailleurs « ayants droit » ou « extérieurs » » (Eychenne & Lazaro, 2014, p. 4). Quelle place est alors accordée à l'agriculture dans la gouvernance de la ressource ? Cette étude et la nôtre présentent ainsi deux cas de figure similaires au sein desquels les agriculteurs ne sont pas nécessairement membres des assemblées propriétaires et donc exclus de certaines décisions. Leurs intérêts peuvent être marginalisés. Comme évoqué précédemment, il peut alors être judicieux de renforcer le lien entre les membres du commun et leurs biens (Haller et al., 2021). Pour l'heure, à Olivone, les agriculteurs sont actifs au sein de la gouvernance par leurs propres actions et le *patriziato* collabore souvent avec eux grâce à des arrangements informels, nous l'avons vu au sujet des rénovations des alpages. Bien qu'une majorité des *patrizi* ne soient plus paysans, les intérêts agricoles sont encore intégrés dans la gouvernance de la ressource.

Les relations informelles entre acteurs locaux bénéficient à la gestion des alpages. Par leur proximité, agriculteurs et patriciens échangent facilement, tous se connaissent personnellement ou au moins de vue. Ces relations se sont établies sur un temps long (plusieurs décennies), en découle une confiance mutuelle. Ces rapports informels permettent une certaine réactivité des individus et une adaptation de la gestion au cas par cas. Les liens et la confiance entre les acteurs influencent généralement la gestion d'une ressource de manière positive (Bodin & Crona, 2009). Dans la pêche communautaire, la cohésion sociale contribue par exemple à la collaboration des individus (Gutiérrez et al., 2011). Le capital social est aussi reconnu comme un facteur positif dans l'octroi de contributions à la biodiversité pour la gestion des pâturages alpins (Zabel, 2019). A Crans-Montana, les arrangements informels assouplissent la gouvernance de l'eau, lui conférant une capacité d'adaptation aux évolutions du système (Nahrath et al., 2012; Nahrath & Bréthaut, 2016). En somme, nos résultats confirment eux-aussi l'influence positive du capital social dans l'administration des ressources.

Notre recherche expose des modalités de gouvernance spécifiques à chaque alpage, caractérisées par une variation du type de gestionnaire exploitant. Le Lucomagno est géré par une association de huit paysans, quand Carassina est aux mains d'un propriétaire privé. Les exploitants ne sont pas nécessairement *patrizi*, mais ce sont des entreprises de la vallée. Cette évolution dans l'administration des communs alpestres se retrouve aussi au Val d'Anniviers, où, comme au Tessin et ailleurs en Suisse, l'agriculture a drastiquement diminué au cours du XXe siècle, ce qui a bouleversé le paysage agricole. Sur cette commune, les vingt pâturages appartiennent à différentes entités (consortages, bourgeoisie, municipalité, individus) et quatre d'entre eux sont encore gérés de manière collective, le reste de manière individuelle. En outre, une majorité des alpages peuvent être loués à des étrangers, cependant ceux de la commune doivent obligatoirement être exploités par des habitants de la vallée, c'est donc là que se concentrent en grande partie les troupeaux locaux (Viallon, 2021). La gouvernance des communs alpestres évolue avec la société. Aujourd'hui, à Blenio comme au Val d'Anniviers, les membres des communautés ne sont plus nécessairement paysans, cela implique de confier l'exploitation de la ressource à des non-membres.

En outre, la gouvernance des alpages *bleniesi* montre qu'au sein du territoire, le système de gouvernance peut différer entre deux alpages selon les intérêts qu'ils présentent. Les enjeux politiques liés à la biodiversité ont transformé la gouvernance du Lucomagno. Au Val d'Anniviers, le système de gestion du pâturage du Marais est l'un des plus prospère et résilient parce que les investissements dans la rénovation d'une étable en restaurant ont été particulièrement fructueux. L'hiver, la compagnie de ski-lift loue le bâtiment. L'été, les éleveurs vendent leurs produits. Tous les alpages de la vallée ne se sont pas si bien adaptés au contexte moderne (Viallon, 2021). En définitive, sur un même territoire, selon la ressource, les capacités et stratégies d'adaptation varient, et la gouvernance intègrent parfois divers acteurs et intérêts.

Le bétail est l'élément central de l'estivage, comme présenté dans nos résultats, il façonne la ressource de demain. Il est alors primordial de rester attentif aux animaux élevés. L'industrie crée des vaches laitières de plus en plus productives, mais ce type de bétail d'autant plus imposant, a besoin d'un fourrage particulièrement nutritif, absent sur les alpages. Par ailleurs, les conditions alpestres sont difficiles pour de tels animaux (déplacements, climat) et leur piétinement peut être néfaste pour la végétation (Schneider et al., 2013). Pour préserver l'exploitation alpestre et l'environnement alpin, il paraît donc judicieux de privilégier des races traditionnelles adaptées à l'élevage extensif (Battaglini et al., 2014).

❖ Résilience économique des éleveurs et entretien de la ressource

Afin que l'activité alpestre perdure, les entreprises agricoles doivent également être résilientes, notamment d'un point de vue économique. Malgré le soutien étatique pour que l'estivage perdure, le marché laitier détient un pouvoir important sur la résilience des exploitations, et dans un second temps sur leurs capacités à estiver et entretenir les alpages. Il semble fondamental de prendre ce paramètre en considération pour envisager le futur de la ressource. Notre étude soulevait le caractère particulier de la vallée, présentant un nombre assez élevé d'agriculteurs. Ceci permet aux alpages encore en état de fonctionnement d'être exploités et de l'être par des paysans locaux. Cependant, nous relevons que sur l'alpage de Carassina, malgré une gestion par une habitante de la région, le troupeau est déjà complété par des vaches externes à la vallée. Une agricultrice insistait sur l'importance d'une bonne situation économique hivernale pour la continuation de l'activité alpestre. Même si l'alpage génère un bénéfice, cette activité ne dure que 3 mois. La majorité de l'année, une grande part des exploitations agricoles produisent simplement du lait, une activité déficitaire, et les exploitants vivent grâce aux paiements directs. Forney (2012) rapporte que dans ce contexte économique de nombreuses entreprises agricoles se sont déjà arrêtées en Suisse. Si le nombre d'entreprises agricoles et donc de bétail présent à Blenio venait à diminuer, est-ce qu'il y aurait toujours une exploitation alpestre ? Précédemment, nous constatons le rôle des relations informelles dans l'administration des alpages, les *patrizi* s'investiraient-ils autant pour des exploitants venus d'ailleurs ? Ces questions restent ouvertes. En somme, les dispositions du marché laitier influencent l'état de santé des entreprises agricoles. Ces entreprises représentent la clé de voute de l'activité alpestre. Les dispositions des paysans à estiver sont donc étroitement liées au contexte économique.

De plus, le haut rendement de la production de fromage AOP s'inscrit dans un contexte politique et économique propice. En 2013, Rudaz et Debarbieux évoquaient que les appellations d'origine contrôlée (AOC) avaient été introduites par la Loi fédérale sur l'Agriculture en 1988 dans l'objectif de capitaliser sur les qualités d'un terroir spécifique et d'un savoir-faire local mais aussi et surtout d'augmenter la valeur-ajoutée des produits. Forney, (2011) dans sa vision de l'agriculture du XXI^e siècle, évoquait l'explosion des produits du « terroir ». Nos résultats s'insèrent dans cette lignée. La transformation de produits alpestres est un pilier dans la soutenabilité des exploitations agricoles *blenièse*. Aussi, le caractère traditionnel et local, est particulièrement mis en avant par la marque AOP Ticino, en d'autres termes, le fromage d'alpage est un produit « du terroir ». Finalement, le

système politico-économique laisse peu de marge à la production laitière non transformée mais il encourage la transformation et les produits locaux.

Pour garantir l'indépendance financière des exploitations, le développement d'une activité agritouristique plus développée n'est pas nécessairement une solution à privilégier. Cette activité peut effectivement générer un gain économique supplémentaire, mais en contrepartie cela diminue la quantité de main d'œuvre disponible pour les travaux agricoles (Battaglini et al., 2014). Selon une étude allemande, cette charge de travail supplémentaire est principalement vue comme un frein dans cette perspective par les agriculteurs (Wanner et al., 2021). A cela s'ajoute d'autres obstacles tels qu'un cadre législatif contraignant ou le manque de moyens financiers pour investir à la base (Rudaz & Debarbieux, 2013) et le rapport gain économique/énergie engagée est finalement jugé peu rentable (Forney, 2012). Il est donc nécessaire de prendre tous ces aspects en considération. D'une manière générale la situation financière des exploitations agricoles est souvent fragile, les entreprises *bleniese* peuvent compter sur la production de fromage AOP afin de garantir des recettes. Le développement de l'activité agritouristique reste une solution à envisager avec prudence.

❖ Limites et perspectives

L'objectif de notre étude était de dresser une vue d'ensemble concernant la gouvernance des alpages communs en tenant compte des acteurs externes mais elle présente quelques limites.

Nos résultats concordent avec les travaux existants pour mettre en évidence l'influence des acteurs externes et la présence de divers niveaux d'échelle dans la gouvernance des biens communs. La plupart des études sur les communs ou bien les ressources gérées en commun ont été essentiellement basées sur la singularité des cas étudiés. Toutefois, ces systèmes s'insèrent au sein de jeux de gouvernance à plusieurs niveaux et sont impactés par des facteurs externes (Berkes, 2006). L'analyse des résultats des modèles de gestion commune des ressources devient plus complexe du fait de leur dépendance à l'égard de divers paramètres (Feeny et al., 1990; Zabel, 2019). Feeny et al. (1990) expliquent que ces résultats sont soumis aux interactions liées à la ressource, à son régime de propriété, aux arrangements institutionnels, ainsi qu'à l'environnement socio-économique. Puis, Zabel soulève que « les droits de propriété et les systèmes de gestion sont orchestrés par des relations complexes à multiples facettes qui doivent être interprétées avec la plus grande attention »⁵⁹ (2019, p. 158).

⁵⁹ "The property rights and management systems are complex multifaceted relationships that need to be interpreted with great care."

La gouvernance polycentrique des ressources est un système particulièrement sophistiqué, organisé par de nombreux acteurs et jeux de pouvoirs parfois difficiles à appréhender.

Ainsi, des acteurs influents ont peut-être été omis dans notre recherche. Nous nous sommes employés à recenser les acteurs externes qui pouvaient avoir un pouvoir de décision ou d'influence sur les décisions dans la gouvernance du commun. Nous avons constaté que le *patriziato* et les agriculteurs opèrent aux côtés d'un premier acteur externe, le Canton, ainsi que sous l'effet d'autres acteurs dans un second temps, l'Etat, l'IP lait, la STEA, les touristes et la commission consultative pour le Lucomagno (elle-même regroupant différentes institutions). Il est néanmoins possible que d'autres « *critical supporting role* », non évoqués dans notre analyse aient un impact sur la gouvernance de la ressource. Il existe des liens parfois assez implicites entre les agents externes et la gouvernance locale qu'il n'est pas aisé de percevoir. Notre étude identifie tout de même plusieurs pouvoirs d'influence et à des niveaux différents (local, cantonal et national).

Ensuite, notre champ d'analyse se limite à la Suisse, mais nous pouvons envisager l'influence de paramètres supranationaux sur la gouvernance alpestre. Forney rapporte notamment qu'aujourd'hui les défis de l'agriculture laitière suisse sont similaires à ceux retrouvés dans d'autres pays (Forney, 2012). L'agriculture évolue dans un marché de la libre-concurrence, nous postulons que des facteurs internationaux peuvent influencer l'agriculture en montagne. Ceci est particulièrement notable car ces zones présentent des conditions de production difficiles, soumises à des coûts élevés, rendant ainsi la compétitivité ardue (Loi fédérale sur l'agriculture L'Agr, 1998, art. 4). Notre choix fut pourtant de se concentrer uniquement sur le paramètre helvétique. Afin de comprendre comment les acteurs externes influent sur la gouvernance de la ressource alpestre dans une situation spécifique, il semblait opportun de privilégier l'échelle nationale. Une étude concentrée uniquement sur le Tessin aurait limité notre capacité à identifier autant d'acteurs que ceux que nous avons présentés. D'un autre côté, une recherche à l'échelle européenne ou mondiale n'était pas pertinente. Les interactions entre les acteurs s'élargissent, rendant l'analyse trop vaste pour un simple cas d'étude.

En dernier lieu, les cadres théoriques des régimes institutionnels de ressources (RIR) et des systèmes polycentriques de gouvernance peuvent être combinés, comme c'est le cas dans l'étude de Kellner. Les résultats montrent qu'à travers le temps, la gouvernance polycentrique du barrage a évolué de concert avec les régimes institutionnels de ressources (Kellner et al., 2019). Le cadre RIR tient compte du système de droit de propriété d'une ressource naturelle et des politiques publiques. Il s'intéresse à la ressource, ses usagers et les règles

institutionnelles influençant leurs comportements (Varone et al., 2007). Notre travail souligne effectivement l'impact de certaines politiques fédérales et cantonales sur la gouvernance, il pourrait ainsi être intéressant de compléter l'analyse sur la gouvernance alpestre avec une analyse du RIR.

Conclusion

En conclusion, la gestion communautaire des pâturages d'altitude est un « vieil objet géographique » d'actualité. La société, l'agriculture et les communs administrant les alpages se sont transformés avec le temps. De nombreux communs ancestraux subsistent encore, s'adaptant aux évolutions de la société. Au Tessin, les *pratiziati*, propriétaires et gestionnaires historiques des alpages, les possèdent toujours, mais désormais, ce sont les troupeaux de paysans extérieurs au commun qui les louent sous forme d'exploitations privées ou d'agriculteurs rassemblés en association. De nouveaux acteurs s'insèrent dans la gouvernance de la ressource et exercent un pouvoir d'influence sur les décisions prises. Le cadre politico-législatif oriente les pratiques des *pratiziati* et de l'agriculture. Les exploitants des alpages sont intégrés dans un marché économique dirigé par les interprofessions du lait. La STEA est un agent coordinateur de la production alpestre de niveau cantonal et le tourisme cohabite désormais avec l'estivage. Parfois, d'autres acteurs peuvent prendre part à la gouvernance comme c'est le cas à Pian Segno avec la commission consultative pour l'espace protégé.

Parallèlement aux résultats d'autres études sur les communs, la gouvernance des alpages du PG-OCL s'organise autour d'un système de gouvernance polycentrique. Le cadre de Carlisle & Gruby nous a permis d'appréhender l'influence directe ou indirecte des acteurs de cette gouvernance. Certains « *critical supporting role* » invisibles de prime abord, sont mis en évidence grâce à cet angle d'analyse. Nous avons constaté qu'entre les biens d'un même commun propriétaire, la gouvernance peut différer. La composante environnementale est intégrée sur le Lucomagno mais elle ne l'est pas pour Carassina. Nos deux alpages sont loués à des entités différentes, une gestionnaire privée qui exploite elle-même l'alpage, ainsi qu'une association de paysans qui regroupent leurs troupeaux (alors conduits par des bergers employés pour la saison).

Notre étude révèle que l'estivation et la production alpestre sont un pilier économique pour les éleveurs *bleniesi*, particulièrement grâce au fromage d'alpage AOP. L'autorité gouvernementale possède un rôle prépondérant dans l'équilibre financier des exploitations. Les entreprises agricoles, qui ne sont pas rentables dans le cadre du marché concurrentiel,

dépendent largement des subventions étatiques. L'administration du commun repose sur un équilibre de gestion entre exploitations agricoles et *patriziato*, supervisé par le Canton. Cela permet de répartir les tâches et les savoirs pour l'entretien des alpages. Par ailleurs, cela induit une gestion localisée et adaptée à l'environnement et aux besoins des intéressés. En revanche, cela présente également quelques enjeux. Le maintien des infrastructures est un investissement conséquent, que le PG-OCL doit couvrir en partie par ses propres fonds et cela nécessite qu'il ait la capacité de le faire. Les soutiens financiers externes, notamment d'ordre étatique, sont indispensables à sa résilience. Aussi, aujourd'hui le commun est encore très impliqué dans le développement alpestre, mais à l'avenir, il n'est pas impossible que nous observions un désintérêt de la communauté patriciale pour les questions agricoles car la plupart de ses membres ne sont pas les bénéficiaires directs de la ressource. Coïncider les intérêts des patriciens avec l'activité alpestre, comme c'est le cas avec le projet de développement régional de Casaccia, est une solution à valoriser pour la pérennité de ce système de gouvernance.

En accord avec ce que présentait Elinor Ostrom, ce commun historique demeure un objet mouvant en perpétuelle évolution, et cela en fonction du contexte extérieur, ce qui lui confère une certaine résilience. Il est lié à des jeux d'acteurs et de pouvoir à d'autres échelles qui le dépassent mais qu'il intègre à son administration. Les instances étatiques et le marché sont des acteurs puissants du monde contemporain, avec lesquels il est nécessaire de collaborer et trouver un équilibre dans la gouvernance territoriale. Paysans et *patriziati* doivent également faire en sorte de se consolider et s'affirmer pour assurer leur activité dans la durée. Nos deux alpages, et plus largement les alpages communs tessinois, dépendent de plusieurs acteurs externes, notamment d'ordre politique et économique.

Bibliographie

Agenzia turistica ticinese SA (2023). Il formaggio d'alpe DOP. *Ticino.ch*. Repéré à <https://www.ticino.ch/it/commons/details/Il-formaggio-d-alpe-DOP/143067.html> (consulté le 15 août 2023).

Agrawal A. 2002. Common resources and institutional sustainability. Dans E. Ostrom & T. Dietz & N. Dolšak & P. C. Stern & S. Stovich, & E. U. Weber (éds.), *The Drama of the Commons* (pp. 41-86). Washington, DC: National Academy Press.

- Andersson, K. P., & Ostrom, E. (2008). Analyzing decentralized resource regimes from a polycentric perspective. *Policy Sciences*, 41(1), 71-93. doi : 10.1007/s11077-007-9055-6
- Armitage, D. (2007). Governance and the commons in a multi-level world. *International Journal of the Commons*, 2(1), 7-32. doi : 10.18352/ijc.28
- Associazione Museo Valle di Blenio (1979). *Mostra permanente* [exposition muséale]. Lottigna : auteur.
- Associazione Ticino sentieri (2023). Tabelle valori di riferimento. *Ticino sentieri*. Repéré à <https://www.ticinosentieri.ch/it/sentieri/dimensioni-della-rete/tabelle-valori-di-riferimento> (consulté le 30 avril 2023).
- Audemard, J. (2016). 8. Des rapports au politique en contexte. L'apport de l'échantillonnage en boule de neige. Dans F. Buton & P. Lehingue & N. Mariot, & S. Rosier (éds.), *L'ordinaire du politique : Enquêtes sur les rapports profanes au politique*. Lille : Presses universitaires du Septentrion.
- Battaglini, L., Bovolenta, S., Gusmeroli, F., Salvador, S., & Sturaro, E. (2014). Environmental Sustainability of Alpine Livestock Farms. *Italian Journal of Animal Science*, 13-3155(2), 431-444. doi : 10.4081/ijas.2014.3155
- Bellinzona e Valli Tourisme (s. d.). *Sentieri naturalistici del Lucomagno* [brochure]. Bellinzona : Salvioni.
- Bellinzona e Valli Tourisme (2021). Vallée de Blenio. *bellinzonaevalli.ch*. Repéré à <https://www.bellinzonaevalli.ch/fr/discover/destinations/blenio-valley.html>
- Berge, E. (2006). Protected areas and traditional commons: values and institutions. *Norsk Geografisk Tidsskrift - Norwegian Journal of Geography*, 60(1), 65-76. doi : 10.1080/00291950600548907
- Berkes, F. (2006). From community-based resource management to complex systems: the scale issue and marine commons. *Ecology and Society*, 11(1), [en ligne]. Repéré à : <https://doi.org/10.5751/ES-01431-110145>
- Bertogliati, M. (2021). 9. A fragile balance ? The case of pasture and forest management in Olivone (Canton Ticino). Dans T. Haller & K. Lichti & M. Stuber & F. X. Viallon, & R. Wunderli (éds.), *Balancing the Commons in Switzerland: Institutional Transformations and Sustainable Innovations* (pp. 234-271). London : Routledge. doi : 10.4324/9781003043263
- Bertogliati, M., Fernanda, P., & Viscontini, F. (2023, 9 mars). Prospettiva: Parco San Gottardo – bene comune. Dans Airola in transizione (org.), *Patriziati alpini – Sviluppo*

storico e trasformazioni recenti nella gestione dei beni comuni, Airolo, 2023, [cycle de conférence].

Bodin, Ö., & Crona, B. I. (2009). The role of social networks in natural resource governance: what relational patterns make a difference? *Global Environmental Change*, 19(3), 366-374. doi : 10.1016/j.gloenvcha.2009.05.002

Bollier, D. (2014). *La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage* (traduit de l'américain par Olivier Petitjean). Paris : Charles Léopold Mayer. Repéré à https://gpthome69.files.wordpress.com/2019/06/renaissance_communs_bollier.pdf (Ouvrage original publié en 2014 sous le titre *Think like a commoner: a short introduction to the life of the commons*. Gabriola Island : New Society Publishers).

Bontognali, R., Riva, E., & Biaggi, F. (2015). *Alpeggi del Ticino e del Moesano*. Bellinzona : Salvioni.

Bravo, G., & Moor, T. D. (2008). The commons in Europe: from past to future. *International journal of the commons*, 2(2), 155-161. doi : 10.18352/ijc.98

Bresnihan, P. (2015). The more-than-human commons: from commons to commoning. Dans S. Kirwan & L. Dawney, & J. Brigstocke (éds.), *Space, Power and the Commons* (pp. 105-124). London : Routledge.

Bruni, L. (2000). *Il patriziato generale di Olivone, Campo e Largario*. Bellinzona : Fondazione Sophie e Karl Binding.

Carlisle, K., & Gruby, R. L. (2019). Polycentric systems of governance: a theoretical model for the commons. *Policy Studies Journal*, 47(4), 927-952. doi : 10.1111/psj.12212

Dardot, P., & Laval, C. (2010). *La nouvelle raison du monde : essai sur la société néolibérale*. Paris : La Découverte.

Dardot, P., & Laval, C. (2015). *Commun : essai sur la révolution au XXIe siècle*. Paris : La Découverte.

de Majo, C. (2019). Understanding the Southern Italian commons: polycentric governance on the mountains of Sila. *Modern Italy*, 24(3), 331-348. doi : 10.1017/mit.2019.18

Eychenne, C., & Lazaro, L. (2014). L'estive entre « biens communs » et « biens collectifs ». *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, (102-2), [en ligne]. Repéré à : <https://doi.org/10.4000/rga.2297>

Favero, M., Gatto, P., Deutsch, N., & Pettenella, D. (2016). Conflict or synergy? Understanding interaction between municipalities and village commons (regole) in polycentric governance of mountain areas in the Veneto Region, Italy. *International journal of the commons*, 10(2), 821-853. doi : 10.18352/ijc.470

Feeny, D., Berkes, F., McCay, B. J., & Acheson, J. M. (1990). The tragedy of the commons: twenty-two years later. *Human Ecology*, 18(1), 1-19. doi : 10.1007/BF00889070

Fischer, M., Rudmann-Maurer, K., Weyand, A., & Stöcklin, J. (2008). Agricultural land use and biodiversity in the Alps. *Mountain Research and Development*, 28(2), 148-155. doi : 10.1659/mrd.0964

Forney, J. (2011). Idéologie agrarienne et identité professionnelle des agriculteurs : la complexité des images du « paysan suisse ». *Journal of Socioeconomics in Agriculture (Until 2015: Yearbook of Socioeconomics in Agriculture)*, 4(1), 13-33. Repéré à <https://ideas.repec.org/a/cha/ysa001/v4y2011i1p13-33.html>

Forney, J. (2012). *Éleveurs laitiers : Peuvent-ils survivre ?*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Gerber, J.-D., Nahrath, S., Csikos, P., & Knoepfel, P. (2011). The role of Swiss civic corporations in land-use planning. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 43(1), 185-204. doi : 10.1068/a43293

Gerber, J.-D., Nahrath, S., Reynard, E., & Thomi, L. (2008). The role of common pool resource institutions in the implementation of Swiss natural resource management policy. *International Journal of the Commons*, 2(2), 222-247. doi : [10.18352/ijc.44](https://doi.org/10.18352/ijc.44)

Godde, P. M., Price, M. F., & Zimmerman, F. M. (2000). 1. Tourism and development in mountain regions: moving forward into the new millennium. Dans P. M Godde & M. F Price, & F. M. Zimmerman (éds.), *Tourism and development in mountain regions* (pp. 1-26). New-York : CABI Publishing. Repéré à https://books.google.ch/books?hl=fr&lr=&id=V1VCVKGvU8kC&oi=fnd&pg=PA1&dq=tourism+mountain&ots=4ImrNqKE_6&sig=I2UWj8aBd9EGFRREWAhwk2d91sg&redir_esc=y#v=onepage&q&f=true

Gruas, L., Loison, A., Ba, M., & Perrin-Malterre, C. (2023). “If we really disturbed them, they would leave”: mountain sports participants and wildlife disturbance in the northern French Alps. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 42, [en ligne]. Repéré à <https://doi.org/10.1016/j.jort.2023.100610>

- Gutiérrez, N. L., Hilborn, R., & Defeo, O. (2011). Leadership, social capital and incentives promote successful fisheries. *Nature*, 470(7334), 386–389. doi : 10.1038/nature09689
- Haller, T., Liechti, K., Stuber, M., Viallon, F.-X., & Wunderli, R. (2021). *Balancing the Commons in Switzerland: Institutional Transformations and Sustainable Innovations*. London : Routledge. doi : 10.4324/9781003043263
- Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science*, 162(3859), 1243-1248. doi : 10.1126/science.162.3859.1243
- Hofer, G., Junge, X., Koch, B., & Schüpbach, B. (2013). 9. Paysage et biodiversité uniques dans la région d'estivage. Dans S. Lauber & F. Herzog & I. Seidl & R. Böni & M. Bürgi & P. Gmür & G. Hofer & S. Mann & M. Raaflaub & M. Schick & M. Schneider, & R. Wunderli (éds.), *Avenir de l'économie alpestre suisse - Faits, analyses et pistes de réflexion du programme de recherche AlpFUTUR* (pp. 123-135). Birmensdorf : WSL & Zurich-Reckenholz : Agroscope.
- Hubmann, S. (2018, 26 novembre). I patriziati guardano ai giovani. *Azione*, 3. Bellinzona, Suisse.
- Hunziker, M. (1995). The spontaneous reforestation in abandoned agricultural lands: perception and aesthetic assessment by locals and tourists. *Landscape and Urban Planning*, 31(1), 399-410. doi : 10.1016/0169-2046(95)93251-J
- Interprofession du lait (s. d.). Home - L'interprofession du lait. *Interprofession du lait*. Repéré à <https://www.ip-lait.ch/fr/> (consulté le 26 novembre 2023).
- Kellner, E., Oberlack, C., & Gerber, J.-D. (2019). Polycentric governance compensates for incoherence of resource regimes: the case of water uses under climate change in Oberhasli, Switzerland. *Environmental Science & Policy*, 100, 126-135. doi : 10.1016/j.envsci.2019.06.008
- Kissling-Näf, I., Volken, T., & Bisang, K. (2002). Common property and natural resources in the Alps: the decay of management structures? *Forest Policy and Economics*, 4(2), 135-147. doi : 10.1016/S1389-9341(02)00013-8
- Larrère, C., & Larrère, R. (2005). Actualité de l'animal-machine. *Les Temps Modernes*, 630-631, 143-163. doi : 10.3917/ltn.630.0143
- Le Galès, P. (2014). Gouvernance. Dans L. Boussaguet (éd.), *Dictionnaire des politiques publiques : 4^e édition précédée d'un nouvel avant-propos* (pp. 299-308). Paris : Presses de Sciences Po. doi : 10.3917/scpo.bouss.2014.01.0299

- Lorenzetti, L., & Leggero, R. (2021). La métamorphose d'une institution collective. Les patriziati des Alpes tessinoises, entre héritage historique et nouvelles fonctions. *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, 109-1, [en ligne]. Repéré à <https://doi.org/10.4000/rga.8126>
- Münster, A., Schori, F., & Schlegel, P. (2021). 7. Apports alimentaires recommandés pour la vache laitière. Dans Agroscope (éd.), *Livre vert* (pp. 1-23). Berne : Département fédéral de l'Economie, de la Formation et de la Recherche.
- Nahrath, S., & Bréthaut, C. (2011). Entre imbrication, instrumentalisation et infusion : le rôle des consortages de bisses et des bourgeoisies dans les politiques de gestion de l'eau à Crans-Montana. Dans Société d'Histoire du Valais Romand (éd.), *Les bisses : économie, société, patrimoine*. (pp. 69-89). Martigny : Société d'Histoire du Valais Romand.
- Nahrath, S., & Bréthaut, C. (2016). La coordination entre régimes institutionnels de ressources comme condition d'une gestion durable des ressources touristiques alpines. *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, 104-3, [en ligne]. Repéré à <https://doi.org/10.4000/rga.3327>
- Nahrath, S., Gerber, J.-D., Knoepfel, P., & Bréthaut, C. (2012). Gestion des ressources communes en Suisse : le rôle des institutions de gestion communautaire dans les politiques environnementales et d'aménagement du territoire. *Natures Sciences Sociétés*, 20(1), 39-51. doi : 10.1051/nss/2011134
- Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992. Rio : Nations Unies. Repéré à <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>
- Netting, R. M. (1981). *Balancing on an alp: ecological change and continuity in a Swiss mountain community*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Newing, H. (2011). *Conducting research in conservation: social science methods and practice*. New York : Routledge.
- Ostrom, E. (1999). Coping with tragedy of the commons. *Annual Review of Political Science*, 2(1), 493-535. doi : 10.1146/annurev.polisci.2.1.493
- Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles* (traduit de l'anglais par Laurent Baechler). Bruxelles : De Boeck. (Ouvrage original publié en 1990 sous le titre *Governing the commons*. Cambridge : Cambridge University Press).

- Ostrom, V. (1991). *The meaning of American federalism: Constituting a self-governing society*. San Francisco: Institute for Contemporary Studies.
- Ostrom, V., Tiebout, C. M., & Warren, R. (1961). The organization of government in metropolitan areas: a theoretical inquiry. *American Political Science Review*, 55(4), 831-842. doi : 10.2307/1952530
- Paysannes & paysans suisses (2023). *Brunch à la ferme du 1er août*. Paysannes & paysans suisses. Repéré à <https://www.paysanssuisses.ch/la-vie-a-la-ferme/bienvenue-a-la-ferme/brunch-a-la-ferme-du-1er-aout/> (consulté le 31 août 2023).
- Patriziato di Olivone Campo e Largario (2020). Gli alpeggi e l'agricoltura. *Patriziato di Olivone Campo e Largario*. Repéré à <https://patriziatolivone.ch/gli-alpeggi-lagricoltura/> (consulté le 15 octobre 2023).
- Polanyi, M. (1951). *The logic of liberty: reflections and rejoinders*. London : Routledge.
- Préfet de la Drôme (2023). Qu'est-ce qu'un GAEC ? - Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC). *Les services de l'Etat dans la Drôme*. Repéré à <https://www.drôme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-forets-et-developpement-rural/Agriculture/Groupement-Agricole-d-Exploitation-en-Commun-GAEC/Qu-est-ce-qu-un-GAEC> (consulté le 1 janvier 2024).
- Pro Natura (2023). Centro Pro Natura Lucomagno. *Pro Natura*. Repéré à <https://www.pronatura-lucomagno.ch/it> (consulté le 20 décembre 2022).
- Puri, R. K. (2011). Participant observation. Dans H. Newing (éd.), *Conducting research in conservation: social science methods and practice* (pp. 85-97). New York : Routledge.
- Rudaz, G., & Debarbieux, B. (2013). *La montagne suisse en politique*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Sauvêtre, P. (2014). Le commun contre l'État néolibéral. *La vie des idées*. Repéré à <https://laviedesidees.fr/Le-commun-contre-l-Etat-neoliberal> (consulté le 24 novembre 2023).
- Sauvêtre, P. (2015). Foucault et le conflit démocratique : le gouvernement du commun contre le gouvernement néolibéral. *Astérior. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, 13, [en ligne]. Repéré à <https://doi.org/10.4000/asterion.2648>
- Schneider, M. K., Homburger, H., Landolt, G., Imfeld-Müller, S., & Müller Wahl, P. (2013). 4. Pâturages alpestres : marqués par l'homme, l'animal et l'environnement. Dans S. Lauber & F. Herzog & I. Seidl & R. Böni & M. Bürgi & P. Gmür & G. Hofer & S. Mann & M. Raaflaub & M. Schick & M. Schneider, & R. Wunderli (éds.), *Avenir de l'économie alpestre*

suisse - *Faits, analyses et pistes de réflexion du programme de recherche AlpFUTUR* (pp. 54-67). Birmensdorf : WSL & Zurich-Reckenholz : Agroscope.

Schweizerische Vereinigung der AOP-IGP (2023). Formaggio d'Alpe Ticinese AOP. *AOP-IGP*. Repéré à <https://www.aop-igp.ch/it/formaggio-dalpe-ticinese-aop> (consulté le 29 décembre 2023).

Scolari, G., & Staffieri, G. M. (2003). *Il patriziato ticinese: identità, pratiche sociali, interventi pubblici*. Locarno : A. Dadò.

Spehn, E., Rudmann-Maurer, K., Körner, C., & Maselli, D. (2010). *Mountain biodiversity and global change*. Basel: University of Basel.

STEA (s. d.). Chi siamo. *STEA - Società Ticinese di Economia Alpestre*. Repéré à <https://www.stea.ch/chi-siamo> (consulté le 27 novembre 2023).

STEA (s. d.). Il formaggio d'Alpe Ticinese. *STEA - Società Ticinese di Economia Alpestre*. Repéré à <https://www.stea.ch/il-formaggio-dalpe-ticinese> (consulté le 5 juin 2023).

Stopper, P. (2021, 1 juin). Prezzi del latte, «situazione catastrofica». *Ticinonline*, [en ligne]. Repéré à <https://www.tio.ch/ticino/attualita/1513897/latte-faireswiss-ticino-situazione-tariffa>

Stuber, M. (2021). 6. Urban common in Alpine area. Dans T. Haller & K. Lichti & M. Stuber & F. X. Viallon, & R. Wunderli (éds.), *Balancing the Commons in Switzerland: Institutional Transformations and Sustainable Innovations* (pp. 105-146). London : Routledge. doi : 10.4324/9781003043263

Sultan, F., & Laurent, C. (2021). Préface. Dans E. Leroy (éd.), *La révolution des communs et le droit : Nouveaux enjeux fonciers en Afrique, Amérique et Europe* (pp. xi-xxiv). Québec : Éditions science et bien commun.

Switzerland Cheese Marketing (2023). Formaggio d'alpe ticinese DOP | Formaggio svizzero. *Formaggi dalla Svizzera*. Repéré à <https://www.formaggisvizzeri.it/formaggi-svizzeri/formaggio-dalpe-ticinese-dop> (consulté le 28 novembre 2023).

Thomé, P. (2014, décembre 3). Le fruit commun du pastoralisme de Plan Pichu - De la nécessité des communs. *Médiapart*, [en ligne]. Repéré à https://gpthome69.files.wordpress.com/2019/06/fruits-communs_plan-pichu.pdf (consulté le 21 septembre 2023).

Van Gils, H., Siegl, G., & Mark Bennett, R. (2014). The living commons of West Tyrol, Austria: lessons for land policy and land administration. *Land Use Policy*, 38, 16-25. doi : 10.1016/j.landusepol.2013.10.011

Varone, F., Nahrath, S., & Gerber, J.-D. (2007). Régimes institutionnels de ressources et théorie de la régulation. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2, [en ligne]. Repéré à <https://doi.org/10.4000/regulation.2623>

Viallon, F.-X. (2021). 8. Weak commons management, strong identity: the case of Val d'Anniviers (Canton Valais). Dans T. Haller & K. Lichti & M. Stuber & F. X. Viallon, & R. Wunderli (éds.), *Balancing the Commons in Switzerland: Institutional Transformations and Sustainable Innovations* (pp. 189-1233). London : Routledge. doi : 10.4324/9781003043263

Wanner, A., Pröbstl-Haider, U., & Feilhammer, M. (2021). The future of Alpine pastures – Agricultural or tourism development? Experiences from the German Alps. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 35, [en ligne]. Repéré à <https://doi.org/10.1016/j.jort.2021.100405>

Wehrli, R. (2019, 11 février). La politique agricole expliquée en dix points. *Economie suisse*. Repéré à <https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/la-politique-agricole-expliquee-en-dix-points> (consulté le 25 avril 2023).

Zabel, A. (2019). Biodiversity-based payments on Swiss alpine pastures. *Land Use Policy*, 81, 153-159. doi : 10.1016/j.landusepol.2018.10.035

Zimmermann, R. C. (2004). *The common-property forests of Canton Ticino, southern Switzerland: Relations between a traditional institution and the modern state 1803-2003* [en ligne]. Repéré à <https://dlc.dlib.indiana.edu/dlc/bitstream/handle/10535/5815/The%20common%20property%20forests%20of%20Canton.pdf>

Sources issues de la Confédération Suisse

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, RS 101. Repéré à https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1966/1637_1694_1679/fr

Loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr), RS 910.1. Repéré à https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/3033_3033_3033/fr

Office fédéral de l'agriculture (OFAG) (2022a). *Paiements directs versés aux exploitations d'estivage et de pâturages communautaires - Aperçu 2023*. Berne : auteur.

Office fédéral de l’agriculture (OFAG) (2022b). *Rapport agricole 2022*. Berne : auteur. Repéré à <https://www.agrarbericht.ch/fr>

Office fédéral de l’agriculture (OFAG) (2022c, 24 octobre). Projets de développement régional (PDR). *Confédération Suisse*. Repéré à <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/laendliche-entwicklung-und-strukturverbesserungen/laendliche-entwicklung.html> (consulté le 3 décembre 2023).

Office fédéral de l’agriculture (OFAG) (2023, 30 novembre). Paiements directs. *Confédération Suisse*. Repéré à <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen.html> (consulté le 10 décembre 2023).

Office fédéral de l’environnement (OFEV) (2017). *IFP 1801 Piora – Lucomagno – Döttra*. Berne : auteur.

Office fédéral de l’environnement (OFEV), (2022a, 28 avril). Sites marécageux d’importance nationale. *Confédération Suisse*. Repéré à <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themen/thema-landschaft/landschaft--fachinformationen/landschaften-nationaler-bedeutung/moorlandschaften-von-nationaler-bedeutung.html> (consulté le 14 décembre 2023).

Office fédéral de l’environnement (OFEV) (2022b, 28 novembre). Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP). *Confédération Suisse*. Repéré à <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themen/thema-landschaft/landschaft--fachinformationen/landschaftsqualitaet-erhalten-und-entwickeln/landschaften-von-nationaler-bedeutung/bundesinventar-der-landschaften-und-naturdenkmaeler-von-national.html> (consulté le 14 décembre 2023)

Office fédéral de l’agriculture, & Office fédéral de l’environnement (2016). *Objectifs environnementaux pour l’agriculture - Rapport d’état 2016*. Berne : Confédération Suisse.

Office fédéral des routes (OFROU) (2022). Réseau des routes principales suisses (OUMin). *geocat.ch*. Repéré à <https://www.geocat.ch/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/c1333de6-fb91-4b0b-be95-8eab89b05358> (consulté le 10 août 2023).

❖ Autres sources

Certaines données sont également issues de l’Office fédéral de la statistique (OFS), de l’Office fédéral des routes (OFROU) et de l’Office fédéral de topographie (Swisstopo).

Sources issues du Canton du Tessin

Canonica, M. (2009). *Visioni e prospettive per il Patriziato ticinese - Studio strategico*. Bellinzona: Sezione enti locali e Alleanza patriziale ticinese.

Franchi, V. (2020). *Studio strategico sui Patriziati 2020*. Bellinzona: Dipartimento delle istituzioni Sezione degli enti locali.

GECOS sagl, Riazzino/Lavertezzo, & Ufficio della natura e del paesaggio (2007). *Passato presente e futuro: Lucomagno. Una gestione consapevole del paesaggio*. Lugano: TBS, La buona stampa Sa.

Legge organica patriziale del 28 aprile 1992 (LcOP), RDL 188.100. Repéré à <https://www3.ti.ch/CAN/RLeggi/public/index.php/raccolta-leggi/legge/num/82>

Sezione degli enti locali (2023). Elenco patriziati. *Reppublica e Cantone Ticino*. Repéré à <https://www4.ti.ch/di/sel/patriziati/elenco-patriziati> (consulté le 18 septembre 2023).

Sources fournies sur le terrain

Commissione speciale delle bonifiche fondiarie (1990). *Rapporto: Progetto di miglioria integrale dell'alpe Lucomagno di proprietà del Patriziato Generale di Olivone, Campo e Largario*. Olivone : auteur.

Patriziato Generale di Olivone Campo e Largario (PG-OCL) (1998). *Regolamento del Patriziato Generale di Olivone Campo e Largario*. Olivone : auteur.

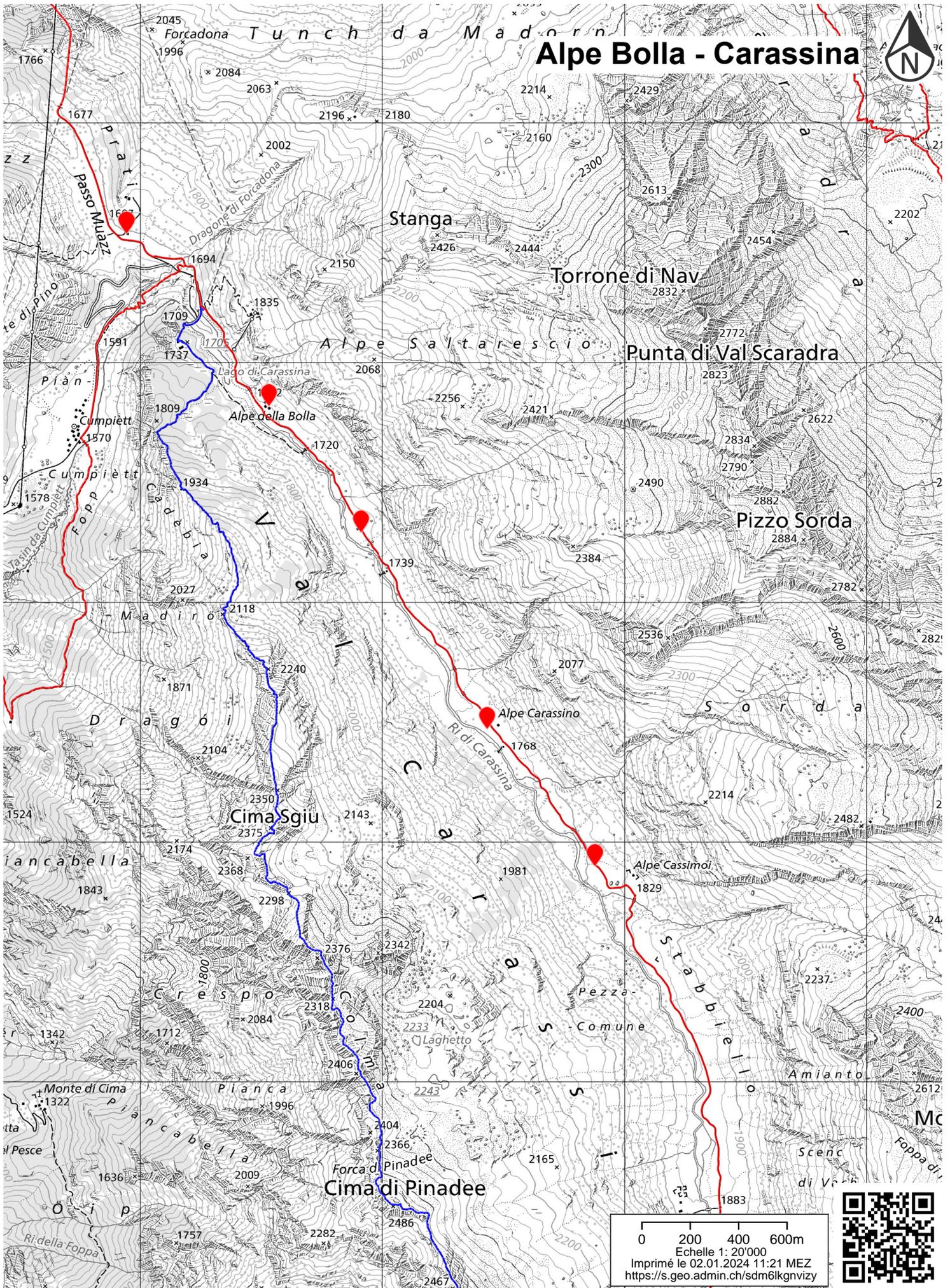
Patriziato Generale di Olivone Campo e Largario (PG-OCL) (2023). *Conto consuntivo 2022*. Olivone: auteur.

Sezione dell'agricoltura (2021). *Rapporto agronomico Alpe Lucomagno (Pian Segno—Casaccia)*. Bellinzona : auteur.

Ufficio della natura e del paesaggio, & Patriaziato Generale di Olivone, Campo e Largario (2022). *Accordo di gestione : Torbiera d'importanza nazionale nr. 214: Pian Segno (Accordo n.1)*. Bellinzona : auteurs.

Annexes

Annexe 1 : cartes détaillées des territoires des alpages Bolla – Carassina & Pian Segno – Casaccia (Lucomagno).

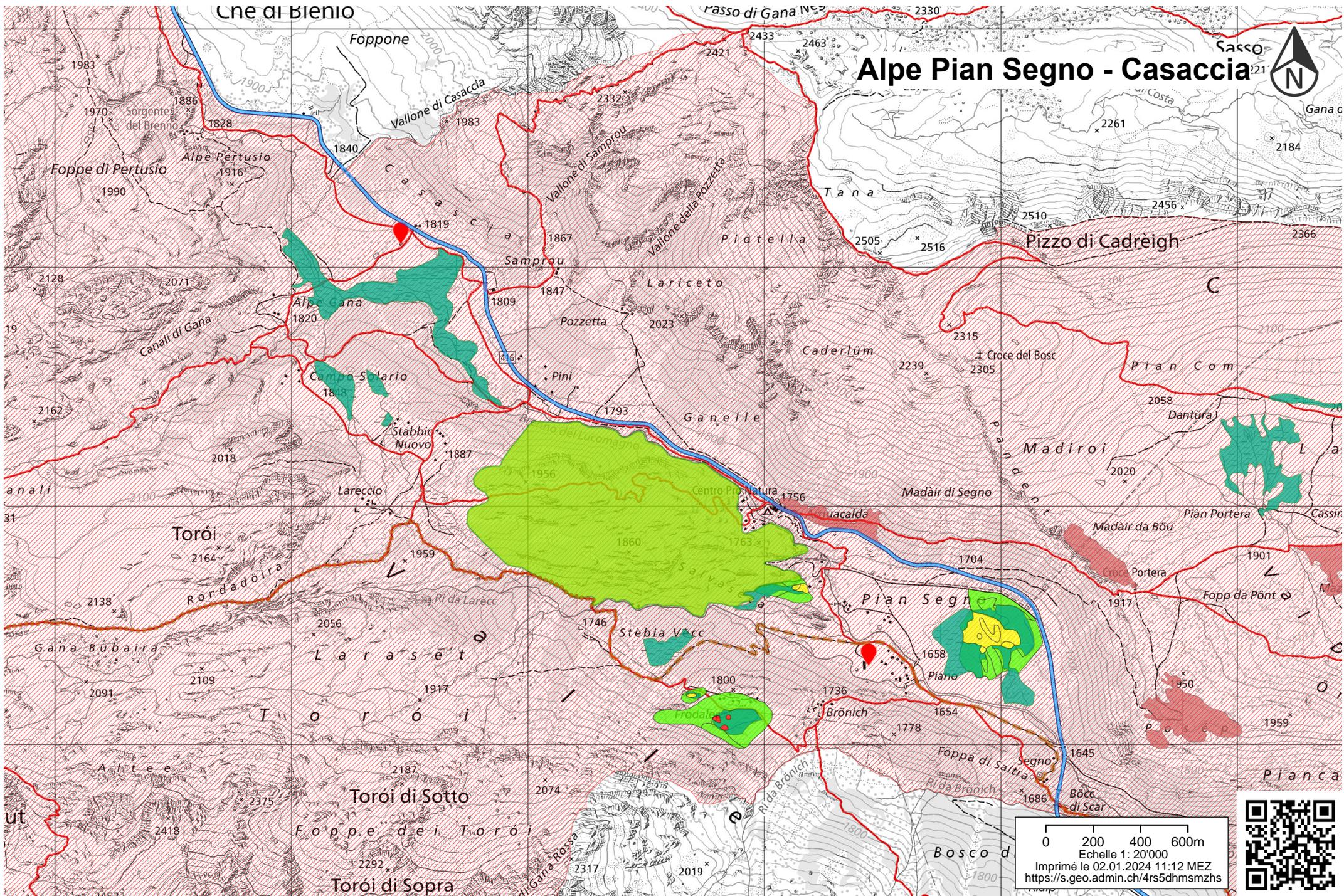


Alpe Bolla - Carassina



0 200 400 600m
 Echelle 1: 20'000
 Imprimé le 02.01.2024 11:21 MEZ
<https://s.geo.admin.ch/sdm6lkgvivy>





Alpe Pian Segno - Casaccia



0 200 400 600m
 Echelle 1: 20'000
 Imprimé le 02.01.2024 11:12 MEZ
<https://s.geo.admin.ch/4rs5dhmsmzhs>



Légende

Prairies et pâturages secs (PPS)

 Prairies et pâturages secs

Chemins de randonnée pédestre

 Chemin de randonnée
 Chemin de randonnée de montagne
 Chemin de randonnée alpine

IFP

 IFP-Zones

Hauts-marais

 Haut-marais primaire
 Haut-marais secondaire
 Zone de contact
 Plan d'eau
 Tourbe nue exploitée

Bas-marais

 Bas-marais

Réserves forestières

 MCPFE1.1 Pas d'interventions actives
 MCPFE1.2 Interventions minimales
 MCPFE1.3 Promotion de la biodiversité par des interventions ciblées

la Suisse à VTT

 Revêtement en dur
 Revêtement naturel
 Single Trail

La Suisse à vélo

 Revêtement naturel
 Revêtement en dur

Infrastructures alpestres

 Bâtiments, espaces de traies